

Direction des Statistiques,
des Etudes et des Fonds

TABLEAU DE BORD
Janvier 2020

Tableau de bord
de la population des chefs
d'exploitation agricole ou des
chefs d'entreprise agricole
en 2018

Janvier 2020

Tableau de bord de la population des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en 2018

DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ETUDES ET DES FONDS

Directrice de la publication :

Nadia JOUBERT

joubert.nadia@ccmsa.msa.fr

Rédacteur en chef :

David FOUCAUD

foucaud.david@ccmsa.msa.fr

Département Cotisations, Tarification et Fonds

Responsable : Marc PARMENTIER

parmentier.marc@ccmsa.msa.fr

Rédactrice :

Macoura DAOU

daou.macoura@ccmsa.msa.fr

Mise en forme :

Michèle LALLAOURET

Diffusion :

Claudine GAILLARD

gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr

Nadia FERKAL

ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr

SOMMAIRE

LE RECU DEMOGRAPHIQUE DES CHEFS D'EXPLOITATION OU D'ENTREPRISE AGRICOLE SE POURSUIT EN 2018.....	5
Un recul démographique des chefs moins important que celui de l'an dernier	5
Une légère diminution de l'âge moyen des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole	5
Le taux de remplacement des départs en hausse	5
Une baisse démographique plus modérée dans l'agriculture traditionnelle	5
Une baisse de la superficie totale des exploitations	6
Une hausse de la pluriactivité	6
Une majorité de chefs exploitants en société mais des exploitations encore majoritairement en nom personnel.....	6
Un net ralentissement de la transformation des EARL en GAEC.....	6
Des assiettes 2018 en hausse sauf pour le secteur des grandes cultures et l'élevage laitier	6
Une bascule du régime d'imposition du réel vers celui du micro-BA s'est opérée en 2018.....	7
QUELQUES DEFINITIONS	8
L'exploitation agricole.....	8
L'entreprise agricole	8
Le chef d'exploitation agricole.....	8
Le chef d'entreprise agricole	8
LES DIFFERENCES DE CONCEPTS AVEC LA STATISTIQUE PUBLIQUE 1 - BILAN ANNUEL DE L'EMPLOI AGRICOLE..	9
Le contenu du BAEA 2015.....	9
Le principe de construction du BAEA.....	9
Les différences de champ de population	9
La période annuelle analysée	9
La prise en compte ou non des charges sociales.....	10
LES DIFFERENCES DE CONCEPTS AVEC LA STATISTIQUE PUBLIQUE 2 - INSEE	11
Les différences de champ de population	11
Le principe de construction des revenus agricoles.....	11
LA POPULATION DES EXPLOITANTS AGRICOLES 2017	12

Télécharger les données au format Excel : 

LES ILLUSTRATIONS

Tableaux

Tableau 1 : Evolution de la population agricole non salariée depuis 2008	12
Tableau 2 : Evolution des exploitations et entreprises agricoles dirigées par un non-salarié depuis 2008	12
Tableau 3 : Evolution du nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par catégorie de risque accidents du travail (Atexa) entre 2017 et 2018.....	19
Tableau 4 : Répartition des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par tranche d'assiette de cotisations en 2017 et 2018	36

Graphiques

Graphique 1 : Distribution des âges des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en 2008.....	16
Graphique 2 : Distribution des âges des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en 2018.....	16
Graphique 3 : Distribution des âges des conjoints actifs affiliés à la MSA en 2008	17
Graphique 4 : Distribution des âges des conjoints actifs affiliés à la MSA en 2018	17
Graphique 5 : Effectifs des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole et des conjoints collaborateurs d'exploitation selon la catégorie de risque accidents du travail (Atexa) en 2008.....	20
Graphique 6 : Effectifs des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole et des conjoints collaborateurs d'exploitation selon la catégorie de risque accidents du travail (Atexa) en 2018	20
Graphique 7 : Répartition des exploitations et des entreprises agricoles selon la catégorie de risque Atexa en 2008.....	22
Graphique 8 : Répartition des exploitations et des entreprises agricoles selon la catégorie de risque Atexa en 2018.....	22
Graphique 9 : Répartition des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole selon la superficie exploitée par chef d'exploitation ou d'entreprise en 2008 et 2018	23
Graphique 10 : Répartition des exploitations et entreprises agricoles selon la superficie exploitée en 2008 et 2018	23
Graphique 11 : Dispersion des tailles d'exploitations agricoles mesurées en hectares en 2008 et 2018	24
Graphique 12 : Dispersion des tailles d'exploitations agricoles mesurées en hectares en 2008 par catégorie de risque Atexa	25
Graphique 13 : Dispersion des tailles d'exploitations agricoles mesurées en hectares en 2007 par catégorie de risque Atexa	25
Graphique 14 : Répartition des exploitations et des entreprises agricoles selon la forme juridique en 2008 et 2018	26
Graphique 15 : Répartition des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole selon la forme juridique de l'entreprise en 2008 et 2018	27
Graphique 16 : Evolution des parts de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole selon les régimes d'imposition du forfait/micro-BA et du réel entre 2008 et 2018	31
Graphique 17 : Evolution des assiettes de cotisations en euros courants des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de 2008 à 2018.....	32
Graphique 18 : Evolution des assiettes de cotisations en euros constants des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de 2008 à 2018.....	33
Graphique 19 : Evolution des effectifs, assiettes brutes totales et moyennes des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole entre 2007 et 2017	34

Cartes

Carte 1 : Nombre d'exploitations et d'entreprises agricoles par département en 2008	13
Carte 2 : Nombre d'exploitations et d'entreprises agricoles par département en 2018	13
Carte 3 : Nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par département en 2008	14
Carte 4 : Nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par département en 2018	14
Carte 5 : Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de moins de 35 ans par département en 2007	15
Carte 6 : Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de moins de 35 ans par département en 2017	15
Carte 7 : Proportion de femmes parmi les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par département en 2007	18
Carte 8 : Proportion de femmes parmi les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par département en 2017	18
Carte 9 : Proportion d'exploitations ou d'entreprises agricoles en société en 2007	28
Carte 10 : Proportion d'exploitations ou d'entreprises agricoles en société en 2017	28
Carte 11 : Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles en société en 2007	29
Carte 12 : Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles en société en 2017	29
Carte 13 : Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole au régime d'imposition au réel en 2007	30
Carte 14 : Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole au régime d'imposition au réel en 2017	30
Carte 15 : Assiette brute moyenne par département en 2007	35
Carte 16 : Assiette brute moyenne par département en 2017	35

Les cartes ont été élaborées avec GéoMsa.

Télécharger les données au format Excel :



Le recul démographique des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole se poursuit en 2018

En 2018, le nombre de chefs d'exploitation ou entreprise agricole affilié au régime agricole s'élève à plus de 448 500. Cet effectif est en baisse de 1,0 % par rapport à l'exercice précédent. L'année 2018 est marquée par l'augmentation du taux de remplacement des départs, la baisse de la superficie moyenne des exploitations, la hausse de la pluriactivité ainsi que l'augmentation d'activité sous forme sociétaire.

Un recul démographique modéré des chefs

Au 1^{er} janvier 2018, on comptabilise plus de 448 500 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en France métropolitaine, en baisse de 1,0 %. C'est une baisse plus modérée qu'en 2017. Elle résulte principalement d'une moindre diminution du nombre des chefs d'exploitation agricole (- 1,2 % contre - 2,0 % en 2017) complétée d'une hausse du nombre des chefs d'entreprise agricole (+ 1,5 %).

Le nombre de collaborateurs d'exploitation agricole s'élève à 26 151, en baisse de 9,8 %. Quant aux aides familiaux, on décompte un effectif de 2 910, en hausse de 0,6 %.

Au 1^{er} janvier 2018, plus de 355 200 exploitations ou entreprises agricoles relèvent du régime agricole, un effectif en recul de 1,0 %.

Une légère diminution de l'âge moyen des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole

L'âge moyen des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole s'établit à 49,1 ans en 2018, contre 49,3 l'année précédente. Il diminue légèrement pour les hommes (48,3 ans en 2018, contre 48,4 ans en 2017). Comme pour les femmes (51,7 ans en 2018 contre 52,1 ans).

Le transfert entre époux, *i.e.* la possibilité pour les conjoints de prendre la direction de l'exploitation lorsque le chef part à la retraite, affecte l'âge d'entrée dans la profession agricole des hommes comme des femmes. En 2018, l'âge moyen des hommes s'établit à 48,2 ans en l'absence de transfert entre époux et à 62 ans dans le cas contraire ; chez les cheffes, l'âge moyen est de 50,4 ans en l'absence de transfert entre époux et de 62,1 ans dans le cas contraire.

Un taux de remplacement des départs en hausse

En 2018, le régime des non-salariés agricoles a accueilli 25 698 nouveaux cotisants en qualité de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, soit une hausse de 19,7 % par rapport à 2017. Au même moment, 30 283 individus ont quitté le régime, un effectif en hausse de 1,0 % en un an.

Le taux de remplacement des départs atteint 84,9 % ; un taux qui est significativement supérieur à celui observé au cours des trois dernières années : 74,6 % en 2015, 77,1 % en 2016 et 71,1 % en 2017.

Une baisse démographique plus modérée dans l'agriculture traditionnelle

La baisse démographique des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole est moins marquée pour l'exercice 2018. Cependant, une baisse importante affecte l'élevage laitier (4,8 %). La baisse des effectifs en grande culture atteint 1,6 %. En ce qui concerne la viticulture et l'élevage pour la viande (bovins, ovins, caprins), le recul est moins important. Les autres filières enregistrent une hausse. C'est le cas notamment pour les équidés (7,8 %), les cultures spécialisées (1,4 %), le polyculture-élevage (0,2 %) et les entreprises de service (entreprises de travaux agricoles et paysagistes) : 1,5 %.

Indépendamment des entrées et sorties du régime agricole, des recompositions entre secteurs existent. Elles sont plus nombreuses entre 2017 et 2018, plus de 2 900 chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole ayant déclaré changer de secteur. L'élevage à finalité lait est le plus impacté,

avec des reconversions¹ en polyculture-élevage, en élevage hors sol ou encore en élevage à finalité viande.

Une baisse de la superficie totale des exploitations

La superficie totale mise en valeur par l'ensemble des exploitants agricoles est en légère baisse : 23,1 millions d'hectares contre 23,3 hectares en 2017. La superficie moyenne par exploitant a augmenté de 0,2 hectare pour atteindre 56,1 hectares.

Les exploitants mettent en valeur une superficie médiane de 43,8 hectares. Comparé au résultat de 2017, cette superficie médiane a augmenté de 0,3 hectare. Dans 25 % des cas, les exploitants mettent en valeur une superficie de 17,6 hectares. A contrario pour 25 % des exploitants, la superficie exploitée par individu est au moins égale à 78,0 hectares.

Une hausse de la pluriactivité

Dès lors qu'un chef d'exploitation ou d'entreprise agricole exerce une autre activité professionnelle salariée ou non salariée en plus de son activité d'exploitant, il est considéré comme pluriactif. En 2018, 17,1 % des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole sont pluriactifs, soit 0,5 point de plus que l'année précédente.

Une majorité de chefs exploitants en société mais des exploitations encore majoritairement en nom personnel

En 2018, 58,3% des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole exercent leur activité dans une exploitation ou entreprise constituée en société.

Pour les 355 200 exploitations et entreprise agricole, les formes juridiques sociétaires représentent une part de 47,4 % (contre 46,3 % l'an dernier) avec plus de 261 700 associés ; la tendance est à la hausse depuis plus de 15 ans.

Cette évolution résulte de deux dynamismes complémentaires :

- parmi les chefs déjà présents en 2017, 2 912 sont passés d'une exploitation en nom personnel à une forme sociétaire ; 1 168 chefs ont fait le chemin inverse,
- parmi les entrants, 47,4 % s'installent sous forme sociétaire (+ 5,4 points par rapport à l'année précédente.). Ils sont 42,1 % parmi les sortants.

Un net ralentissement de la transformation des EARL en GAEC

Lorsque les agriculteurs s'associent pour l'ensemble de leur production, on parle alors de GAEC total. La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt d'octobre 2014 a institué l'application de la transparence aux Groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC). Ils bénéficient du principe de transparence et à ce titre, les aides - notamment les aides de la politique agricole commune (PAC) - sont calculées individuellement et non sur l'ensemble du groupement.

Plus de 1 260 exploitants ont modifié la forme juridique de leur exploitation d'EARL en GAEC. La volumétrie de ces changements est près de 2,4 fois inférieure à celle de l'année précédente.

Des assiettes 2018 en hausse sauf pour le secteur des grandes cultures et l'élevage laitier

L'assiette servant de base au calcul des cotisations sociales peut être calculée de deux manières différentes : soit sur la moyenne triennale des revenus (N-3, N-2 et N-1), soit sur les seuls revenus de l'année N-1 (dans ce dernier cas, l'option pour l'assiette annuelle s'applique durant cinq ans). D'où des évolutions différentes de celles des revenus eux-mêmes.

L'assiette brute totale de cotisations augmente de 1,0 % entre 2017 et 2018 (tableau 5). Elle est notamment tirée à la hausse par les assiettes enregistrées dans l'élevage hors-sol (+ 17,5 %),

¹ - Changement d'activité au sein d'un domaine.

l'élevage à finalité viande (+ 5,0 %), les cultures spécialisées (+ 5,0 %), et les entreprises de services² (+ 3,3 %).

Pour les cultures céréalières et industrielles et l'élevage laitier, l'assiette de cotisations est en recul (respectivement - 6,7 % et - 1,0 %) ; de même, dans le secteur viticole avec une légère baisse de 0,3 %.

Une bascule du régime d'imposition du réel vers celui du micro-BA s'est opérée en 2018

En 2018, 79,2 % des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole sont imposés au réel, une proportion en baisse de 3 points par rapport à l'année précédente.

Dans un contexte global de recul démographique, l'effectif des chefs d'exploitation relevant d'un régime d'imposition au réel diminue de 4,7 % par rapport à 2017 et représente 355 082 individus.

Depuis 2017, le régime d'imposition du Micro-Bénéfice Agricole (Micro-BA) a remplacé le régime du forfait agricole. L'effectif de chefs d'exploitation relevant du régime d'imposition du Micro-BA représente 93 446 individus en 2018, soit une hausse de l'effectif de 16,1 % en un an.

² - Il s'agit des paysagistes, de la filière bois et des entreprises de travaux agricoles

Quelques définitions

L'exploitation agricole

Une exploitation agricole est définie par la nature de son activité agricole et par sa superficie ; cette dernière doit au moins être égale à la surface minimale d'assujettissement.

Les exploitations agricoles, comme le stipule l'article L722-1 du Code rural et de la Pêche Maritime, comprennent les exploitations de culture et d'élevage de quelque nature qu'elles soient, les exploitations de dressage, d'entraînement, haras ainsi que les établissements de toute nature dirigés par l'exploitant agricole en vue de la transformation, du conditionnement et de la commercialisation des produits agricoles lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production, ou les structures d'accueil touristique situées sur l'exploitation ou dans les locaux de celle-ci, notamment d'hébergement et de restauration.

L'entreprise agricole

Une entreprise agricole est définie par la nature de son activité agricole et par le temps de travail nécessaire à la conduite de l'exploitation ou entreprise agricole ; ce temps de travail doit être au minimum de 1 200 heures par an.

Selon le Code Rural et de la Pêche Maritime, les entreprises agricoles comprennent les entreprises de travaux forestiers définis à l'article L722-2 c'est-à-dire les travaux qui entrent dans le cycle de la production animale ou végétale, les travaux d'amélioration foncière agricole ainsi que les travaux accessoires nécessaires à l'exécution des travaux précédents, les travaux de création, restauration et entretien des parcs et jardins comprenant les travaux de maçonnerie paysagère. Sont également considérées comme des entreprises agricoles, les travaux forestiers et les entreprises de travaux forestiers définis à l'article L722-3 qui effectuent des travaux de récolte de bois, de façonnage, de conditionnement du bois, de sciage et de carbonisation, de production de bois et dérivés, des travaux de reboisement et de sylviculture, des travaux d'équipement forestier. Enfin, les entreprises agricoles comprennent les établissements de conchyliculture et de pisciculture, les établissements assimilés et les activités de pêche maritime à pied professionnelle telle que définie par décret.

Le chef d'exploitation agricole

Il s'agit d'une personne physique qui dirige, seule ou à plusieurs associés, une exploitation agricole.

Le chef d'entreprise agricole

Il s'agit d'une personne physique qui dirige, seule ou à plusieurs associés, une entreprise agricole.

Les différences de concepts avec la statistique publique

1 - Bilan annuel de l'emploi agricole

En association avec la MSA, le Service statistique et prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) publie chaque année son « Bilan annuel de l'emploi agricole » (BAEA). Les résultats 2016 sont parus en septembre 2018 dans la collection « Agreste Chiffres et Données », Série Agriculture n° 253 et sont disponibles sur le site internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr.

Le contenu du BAEA 2016

Le BAEA 2016 présente, sous forme de fiches (une nationale et treize régionales), les principales données de l'emploi agricole sur le périmètre du recensement agricole en 2000, 2010, 2015, 2016 et les premières estimations sur 2017.

Le principe de construction du BAEA

Le SSP applique les évolutions annuelles observées sur les données de la MSA sur certains indicateurs d'emploi issus du recensement de l'agriculture (e.g. la main d'œuvre familiale, la main d'œuvre permanente et non permanente). Lorsque les données de la MSA ne fournissent pas d'éléments suffisants pour actualiser certains indicateurs, les évolutions annuelles sont estimées à partir des évolutions annuelles moyennes de ces indicateurs observées entre les deux recensements 2000 et 2010.

Les écarts de résultats entre les statistiques d'emploi non salarié de la MSA et du SSP s'expliquent par des différences de conception des indicateurs d'emploi et de datation.

Les différences de champ de population

Le champ des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de la MSA est différent de celui des recensements et enquêtes structure réalisés par le SSP :

- Il inclut la filière bois (sylviculture, exploitations de bois, scieries fixes), une partie des métiers de la mer (conchyliculture, pêche côtière et pêche en eau douce, aquaculture, marais salants), les entreprises de travaux agricoles, de jardins, paysagistes, de reboisement, ainsi que des professions du monde hippique (centres d'entraînement, centres équestres).
- Il exclut les exploitants agricoles ou les chefs d'entreprise agricole qui ne satisfont pas une activité minimale d'assujettissement (AMA). Depuis la loi d'avenir pour l'agriculture publiée le 13 octobre 2014, l'importance de l'activité agricole doit répondre à l'un des critères suivants : la superficie mise en valeur doit au moins être égale à la surface minimale d'assujettissement du département, le temps de travail consacré à l'activité agricole doit être au minimum de 1200 heures de travail par an et les revenus professionnels générés par l'activité agricole des cotisants de solidarité non retraités doivent être supérieurs ou égaux à 800 SMIC. Les cotisants solidaires dont les revenus professionnels agricoles sont inférieurs à 800 SMIC font l'objet d'une publication à part.

La période annuelle analysée

Autre différence majeure par rapport aux dénombrements issus du Ministère de l'agriculture : les mesures statistiques de la MSA concernant les non-salariés agricoles sont réalisées au 1^{er} janvier de chaque année. Celles du SSP sont estimées en décembre de chaque année, pour respecter la période de recueil de la donnée d'origine du recensement de l'agriculture, qui est réalisé en fin d'année. Ces estimations revêtent un caractère limité dans la mesure où les clôtures comptables sont de plus en plus décalées dans le temps.

La prise en compte ou non des charges sociales

Les revenus professionnels de la MSA sont nets de cotisations sociales alors que les résultats courant avant impôt (RCAI) utilisés par le SSP sont, quant à eux, bruts. Il est à noter que la MSA pourrait communiquer sur un revenu brut (reconstituable à partir des données disponibles) et que le SSP communique les résultats nets dans certains de ces tableaux en annexe.

Les différences de concepts avec la statistique publique 2 - Insee

En collaboration avec la MSA pour les données relevant du secteur agricole, l'INSEE a publié un document consacré aux « revenus d'activité des non-salariés en 2016 » comportant pour la toute première fois, un encadré sur les revenus d'activité des non-salariés agricoles. Ce document est référencé sous le numéro 1732 paru dans la collection « Insee Première » en janvier 2019 et disponible sur le site internet : www.insee.fr.

Les différences de champ de population

L'Insee, dans sa publication, intègre les activités de production agricole (culture et production animale), la sylviculture, les entreprises de travaux agricoles et forestiers, et les services d'aménagement paysager.

Mais contrairement à la MSA, elle exclut les centres équestres, les centres d'entraînement, la conchyliculture, la pêche côtière, la pêche en eau douce, l'aquaculture, et les marais salants.

Le principe de construction des revenus agricoles

L'Insee propose 2 mesures des revenus professionnels, la première en neutralisant les revenus déficitaires (ils sont ainsi portés à zéro) ; la seconde en les intégrant aux calculs.

L'Insee effectue cette opération pour harmoniser les résultats agricoles et non agricoles et les rendre comparables entre eux. En effet, en présence d'exercice déficitaire, le revenu des entrepreneurs individuels des secteurs non agricoles est considéré comme nul.

La population des exploitants agricoles 2018

Tableau 1
Evolution de la population agricole non salariée depuis 2008

Type d'actif non salarié agricole	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise	513 615	505 106	496 354	489 218	483 815	478 692	473 862	467 591	461 803	453 113	448 528
Evolution	-	-1,7%	-1,7%	-1,4%	-1,1%	-1,1%	-1,0%	-1,3%	-1,2%	-1,9%	-1,0%
Dont nombre de chefs d'exploitation ¹	477 194	467 503	458 586	451 308	445 793	440 921	438 476	432 116	425 877	417 169	412 040
Evolution	-	-2,0%	-1,9%	-1,6%	-1,2%	-1,1%	-0,6%	-1,5%	-1,4%	-2,0%	-1,2%
Dont nombre de chefs d'entreprise ¹	36 421	37 603	37 768	37 910	38 022	37 771	35 386	35 475	35 926	35 944	36 488
Evolution	-	3,2%	0,4%	0,4%	0,3%	-0,7%	-6,3%	0,3%	1,3%	0,1%	1,5%
Nombre d'aides familiaux	7 231	6 561	5 562	5 477	4 963	4 586	4 103	3 630	2 973	2 894	2 910
Evolution	-	-9,3%	-15,2%	-1,5%	-9,4%	-7,6%	-10,6%	-11,5%	-18,1%	-2,7%	0,6%
Nombre de conjoints	55 179	49 804	46 780	43 968	41 324	38 884	35 967	33 450	30 754	28 991	26 151
Evolution	-	-9,7%	-6,1%	-6,0%	-6,0%	-5,9%	-7,5%	-7,0%	-8,1%	-5,7%	-9,8%

Source : MSA

¹ - Se reporter p. 8 pour une définition de ces deux populations

Tableau 2
Evolution des exploitations et entreprises agricoles dirigées par un non-salarié depuis 2008

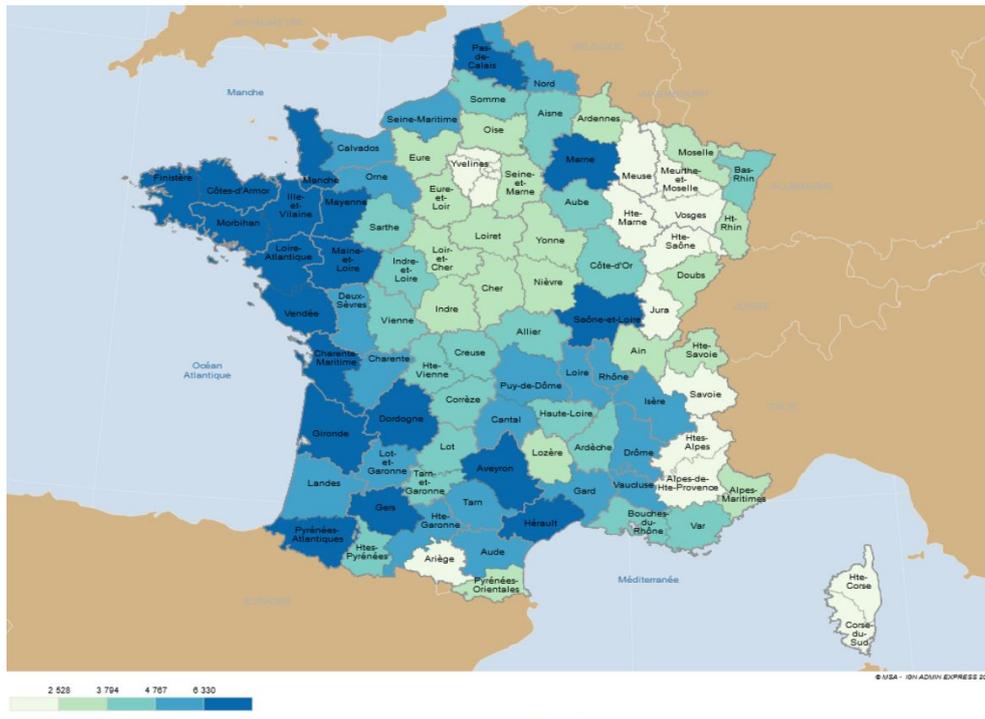
Type d'entreprise	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'exploitations ou d'entreprises agricoles	417 052	408 931	400 134	393 458	387 646	382 464	377 418	371 410	366 090	359 013	355 292
Evolution	-	-1,9%	-2,2%	-1,7%	-1,5%	-1,3%	-1,3%	-1,6%	-1,4%	-1,9%	-1,0%
Dont nombre d'exploitations agricoles	382 614	373 496	364 633	357 906	352 054	347 017	344 308	338 250	332 457	325 352	321 195
Evolution	-	-2,4%	-2,4%	-1,8%	-1,6%	-1,4%	-0,8%	-1,8%	-1,7%	-2,1%	-1,3%
Dont nombre d'entreprises agricoles	34 438	35 435	35 501	35 552	35 592	35 447	33 110	33 160	33 633	33 661	34 097
Evolution	-	2,9%	0,2%	0,1%	0,1%	-0,4%	-6,6%	0,2%	1,4%	0,1%	1,3%

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel : 

Carte 1

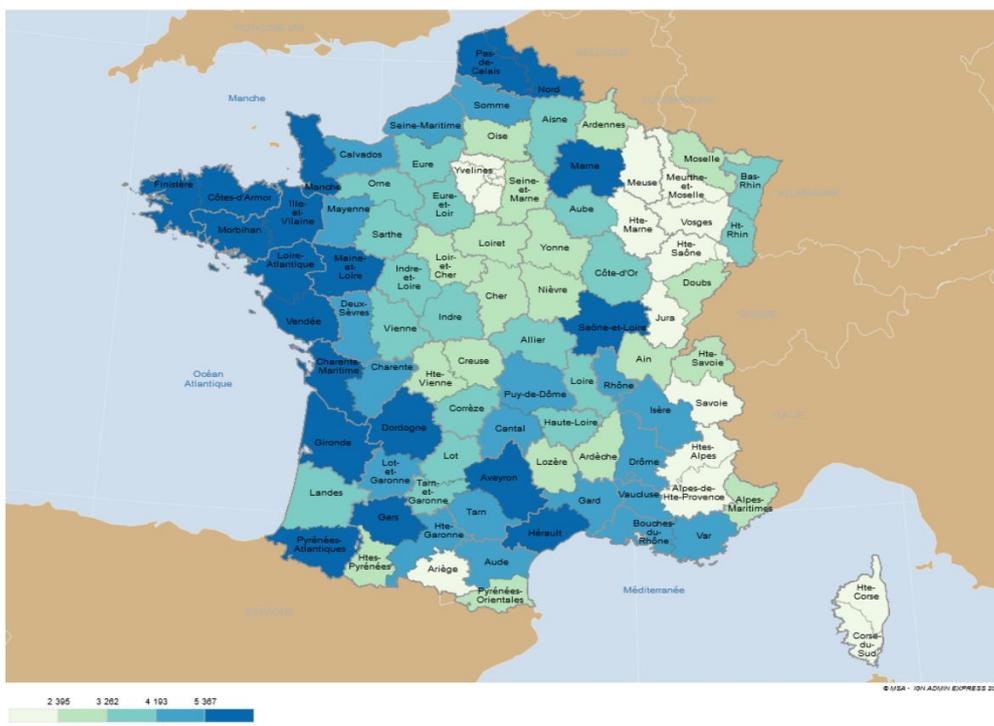
Nombre d'exploitations et d'entreprises agricoles par département en 2008



Source : MSA

Carte 2

Nombre d'exploitations et d'entreprises agricoles par département en 2018

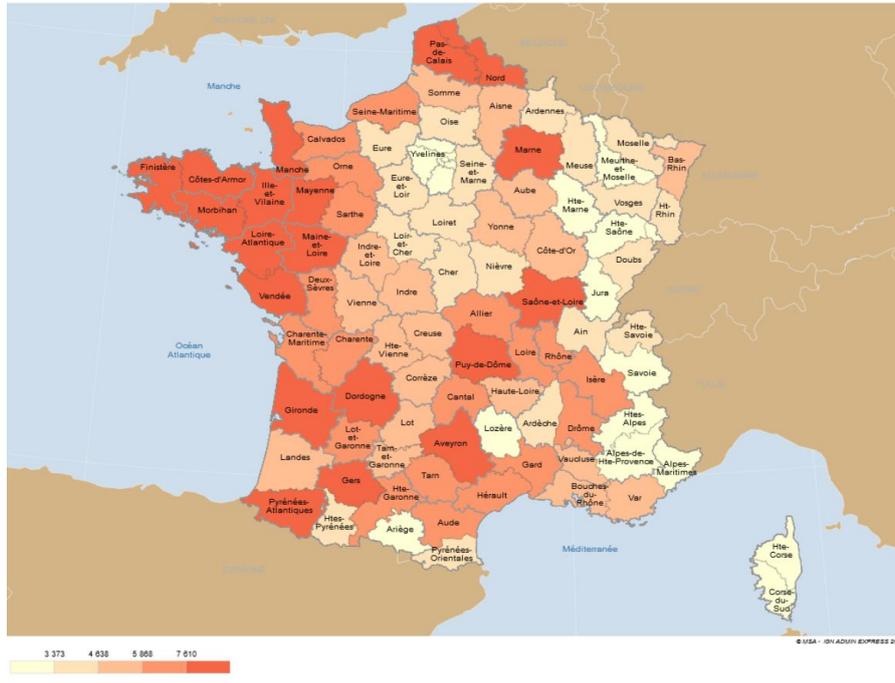


Source : MSA

La décennie 2008-2018 n'a pas été marquée par de profond changement concernant la répartition des exploitations et d'entreprise agricole. Les départements qui comptent le plus grand nombre d'exploitations se situent principalement à l'ouest du territoire, du Calvados aux Pyrénées-Atlantiques.

Carte 3

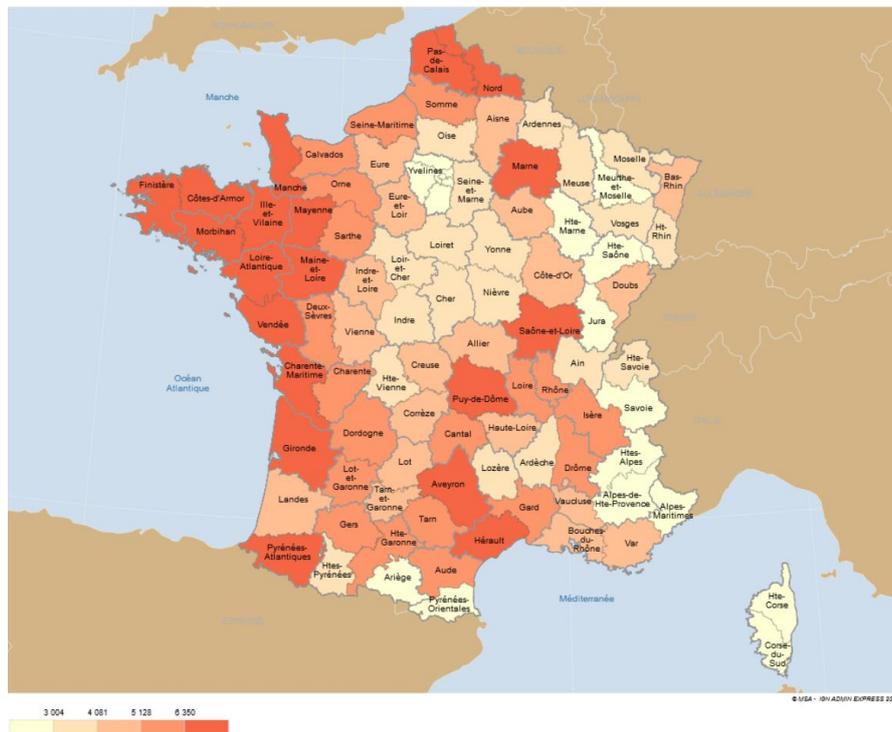
Nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par département en 2008



Source : MSA

Carte 4

Nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par département en 2018



Source : MSA

Même constat pour les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole sur la décennie. Les effectifs les plus importants de chefs se situent principalement sur toute la façade atlantique, dans le Nord-Pas-de-Calais, en Normandie, partiellement en Auvergne et en Occitanie.

Carte 5

Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de moins de 35 ans par département en 2008
France métropolitaine



Source : MSA

Carte 6

Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de moins de 35 ans par département en 2018
France métropolitaine

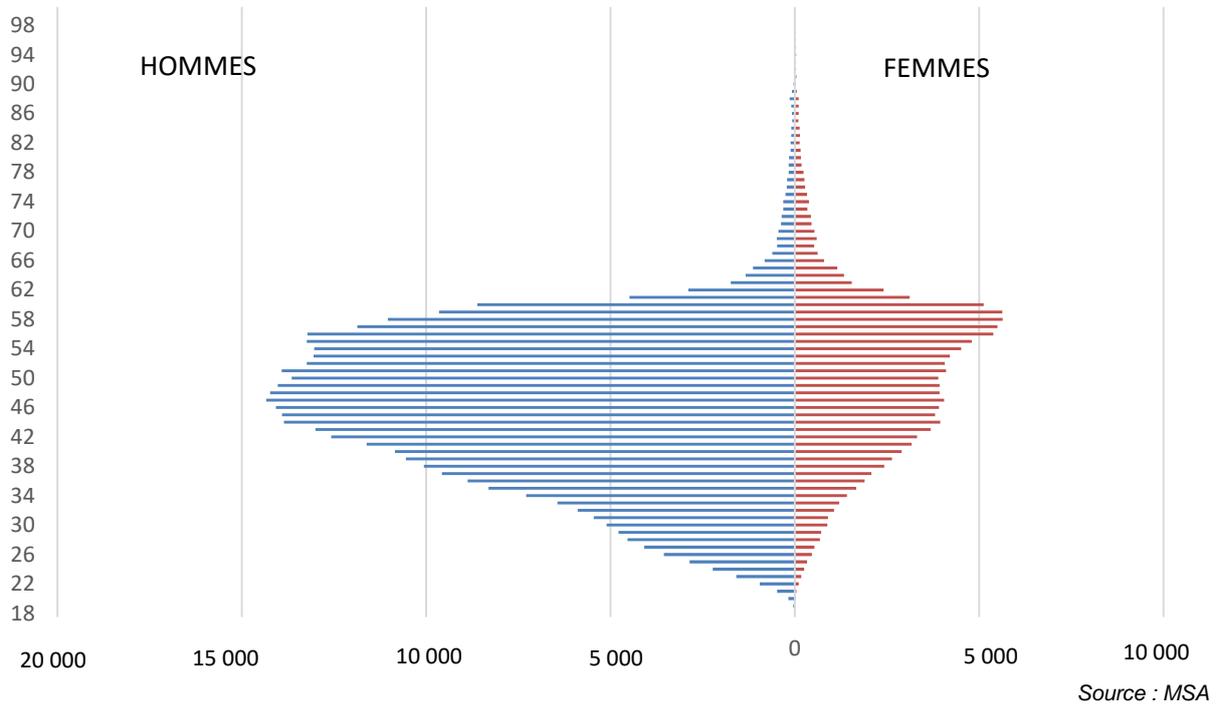


Source : MSA

La proportion de chefs de moins de 35 ans a peu évolué entre 2008 et 2018. Il est observé proportionnellement plus de jeune dans les départements de l'est du territoire métropolitain.

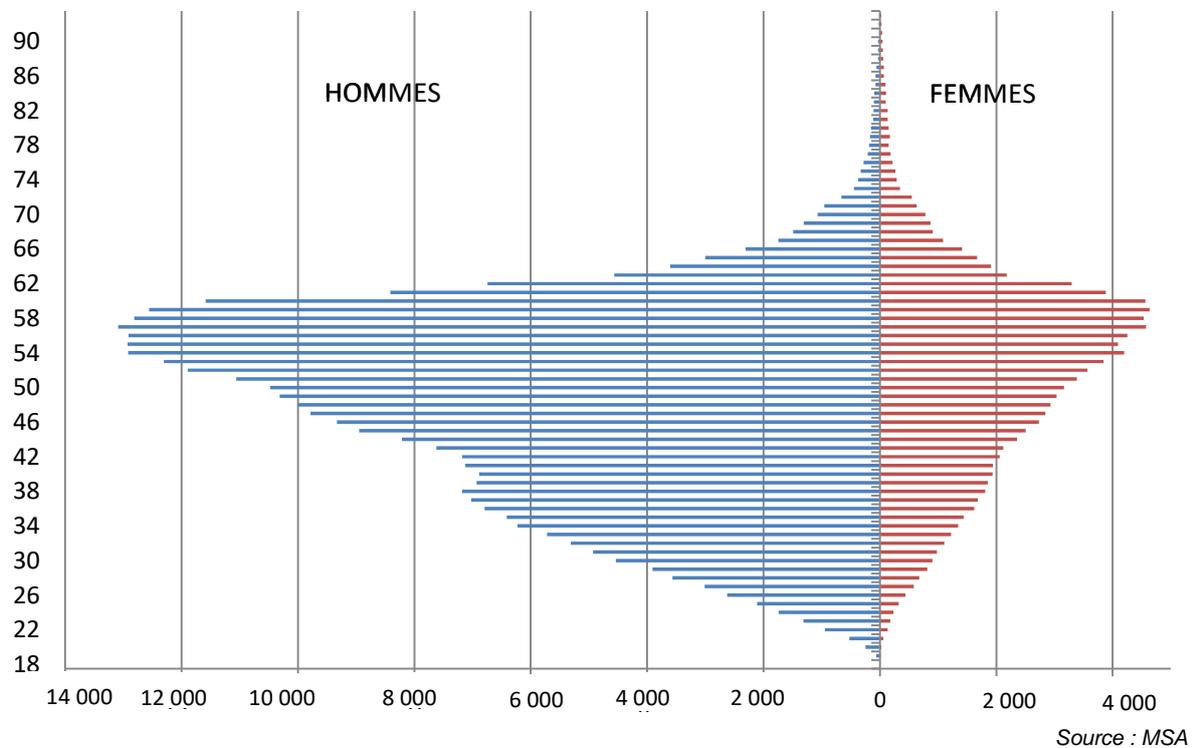
Graphique 1

Distribution des âges des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en 2008
France métropolitaine



Graphique 2

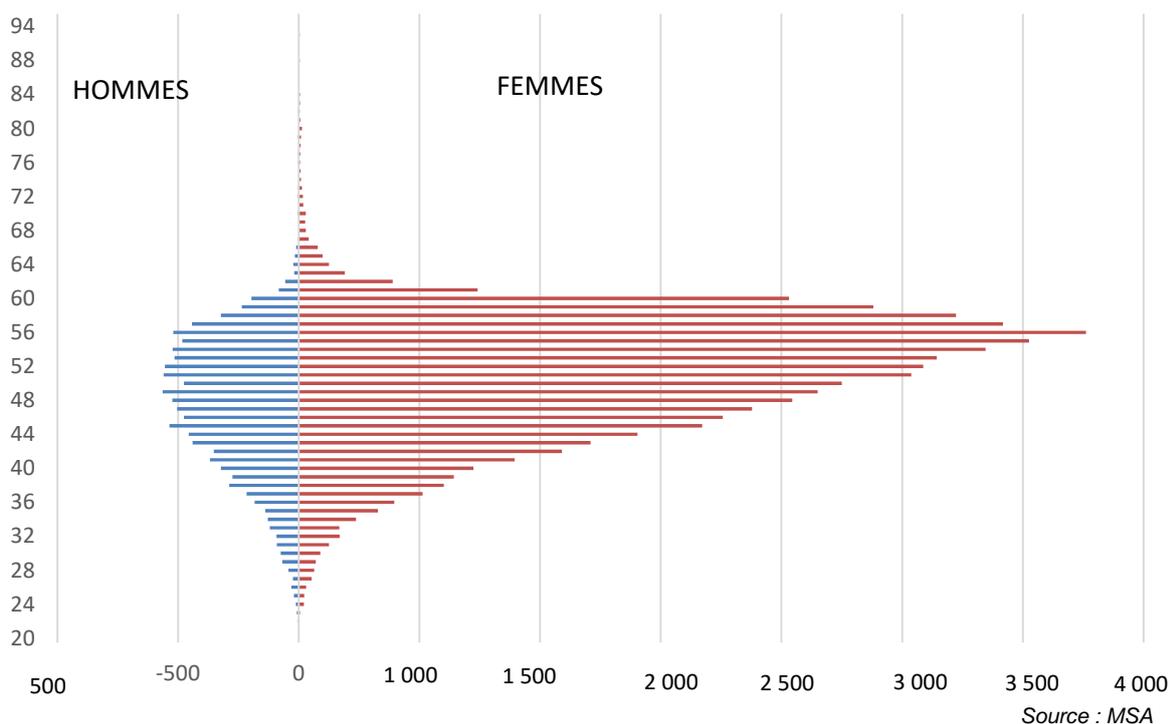
Distribution des âges des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole en 2018
France métropolitaine



La structure de la population a évolué entre 2008 et 2018 tous sexes confondus. Pour les hommes, les classes modales se situaient entre 39 et 59 ans en 2008 ; dix ans plus tard, les classes les plus nombreuses se situent entre 48 et 60 ans. Pour les femmes, les classes d'âge les plus fournies sont celles des 51 à 61 ans en 2018 ; dix ans plus tôt, il s'agissait des femmes âgées de 43 à 60 ans.

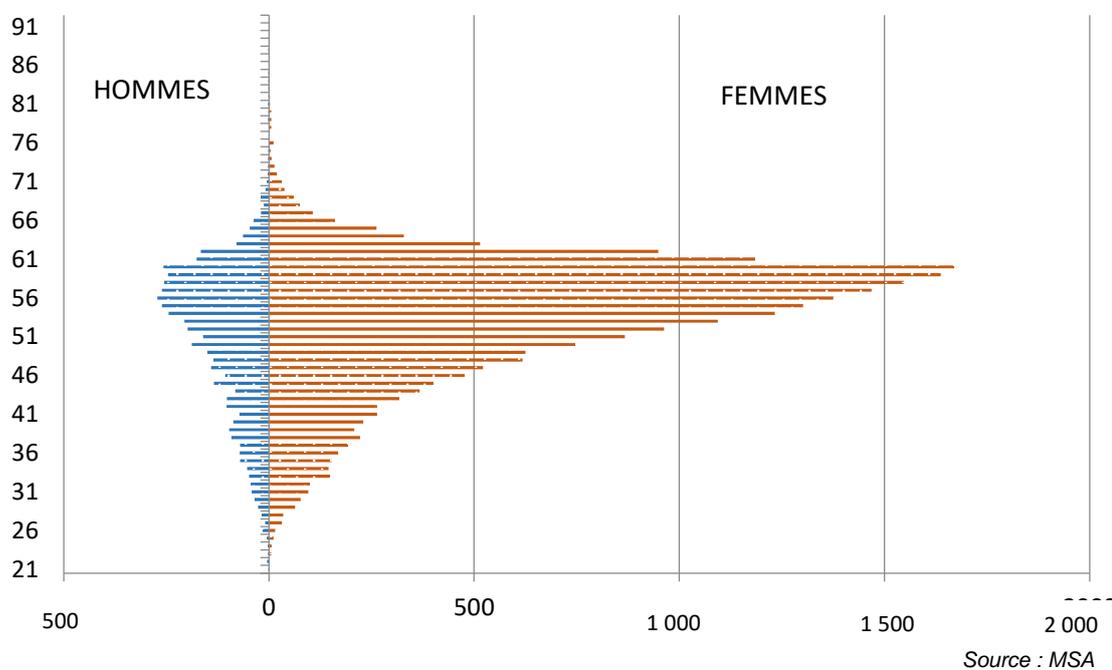
Graphique 3

Distribution des âges des conjoints actifs affiliés à la MSA en 2008
France métropolitaine



Graphique 4

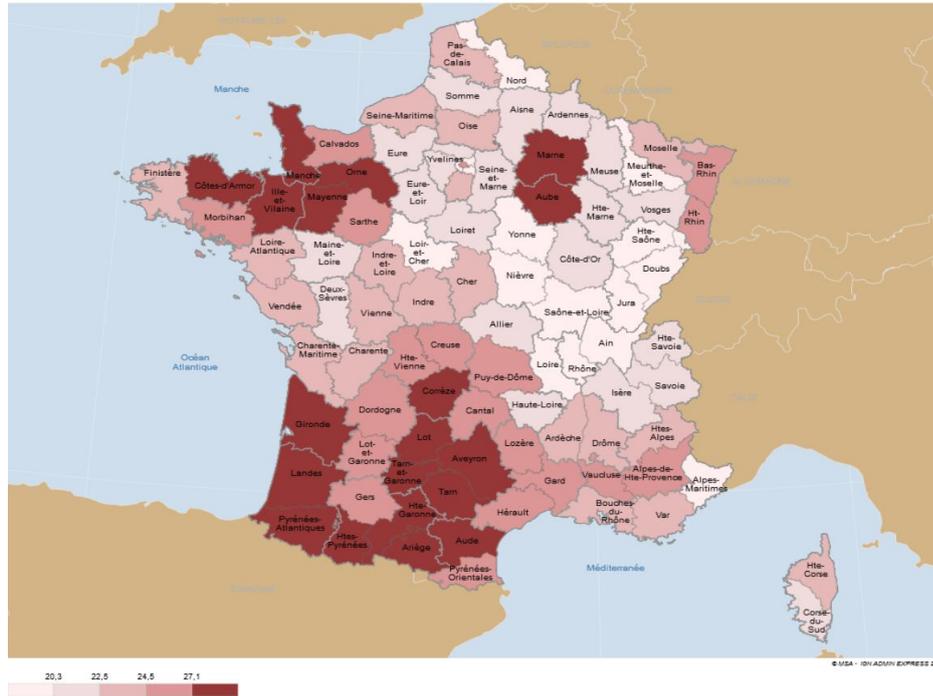
Distribution des âges des conjoints actifs affiliés à la MSA en 2018
France métropolitaine



En dix ans, le nombre de conjoints actifs affiliés à la MSA a été divisé par deux. La structure de la population a aussi évolué entre 2007 et 2017 : en 2017, les femmes sont proportionnellement deux fois plus présentes parmi les plus de 60 ans que dix ans auparavant.

Carte 7

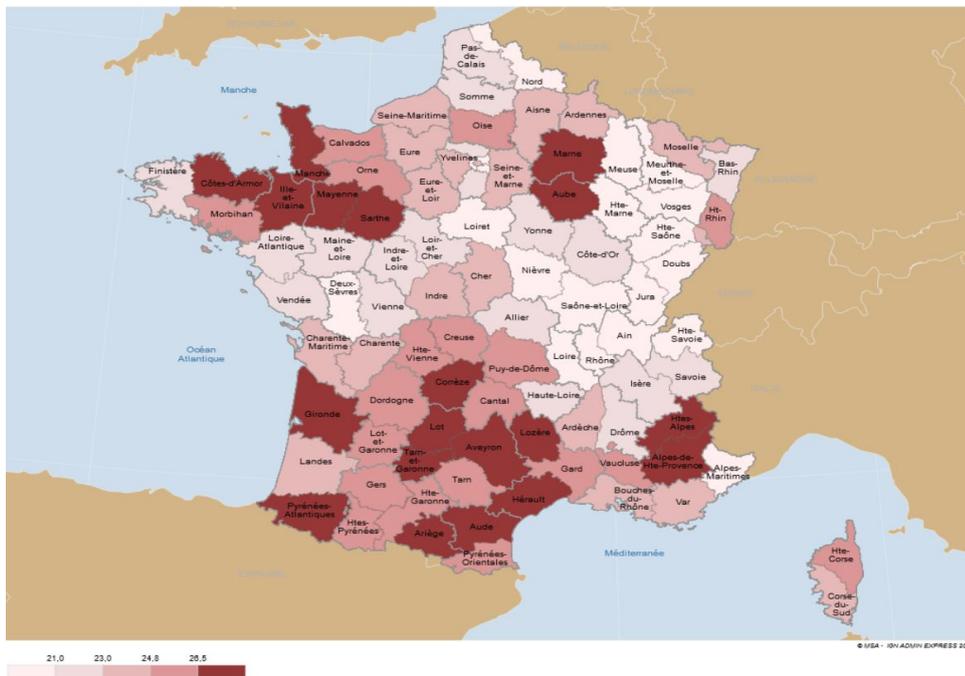
Proportion de femmes parmi les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par département en 2008 France métropolitaine



Source : MSA

Carte 8

Proportion de femmes parmi les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par département en 2018 France métropolitaine



Source : MSA

Entre 2008 et 2018, la proportion des femmes parmi les chefs d'exploitation et d'entreprise agricole a évolué sur le territoire métropolitain. On note une progression de la proportion des femmes dans les départements des Hautes-Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence, de l'Hérault, de la Corrèze, de Lozère et de la Corse du sud. Par ailleurs, elle a diminué dans le Bas-Rhin, les Landes, la Haute Garonne et les hautes Pyrénées.

Tableau 3

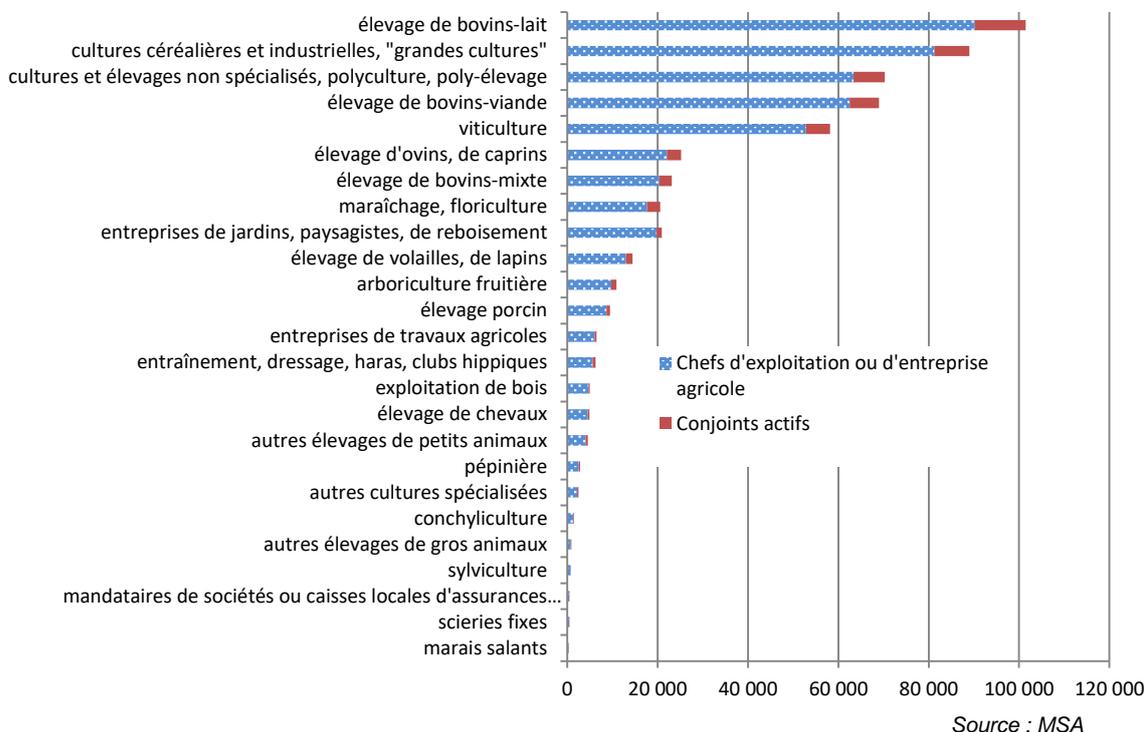
Evolution du nombre de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par catégorie de risque accidents du travail (Atexa) entre 2017 et 2018
France métropolitaine

SECTEUR D'ACTIVITE	Effectifs 2017	Ecart entrants / sortants	Changements de secteur dans le régime	Effectifs 2018	Evolution
Cultures spécialisées	27 436	317	69	27 822	1,4%
Cultures céréalières et industrielles	80 081	-1 348	97	78 830	-1,6%
Viticulture	47 107	-608	10	46 509	-1,3%
Bovins lait et mixtes	90 052	-3 082	-1 075	85 895	-4,8%
Bovins viande, ovins, caprins	76 221	-1 079	246	75 388	-1,1%
Elevage hors-sol	23 912	-182	270	24 000	0,4%
Equidés	12 812	-1 012	71	13 895	7,8%
Polyculture-élevage	58 280	-552	659	58 387	0,2%
ETA, paysagistes	35 416	488	53	35 957	1,5%
Autres	1 796	449	-400	1 845	2,7%
TOTAL	453 113	4 585	0 (soient 2950 mouvements)	448 528	-1,0%

Source : MSA

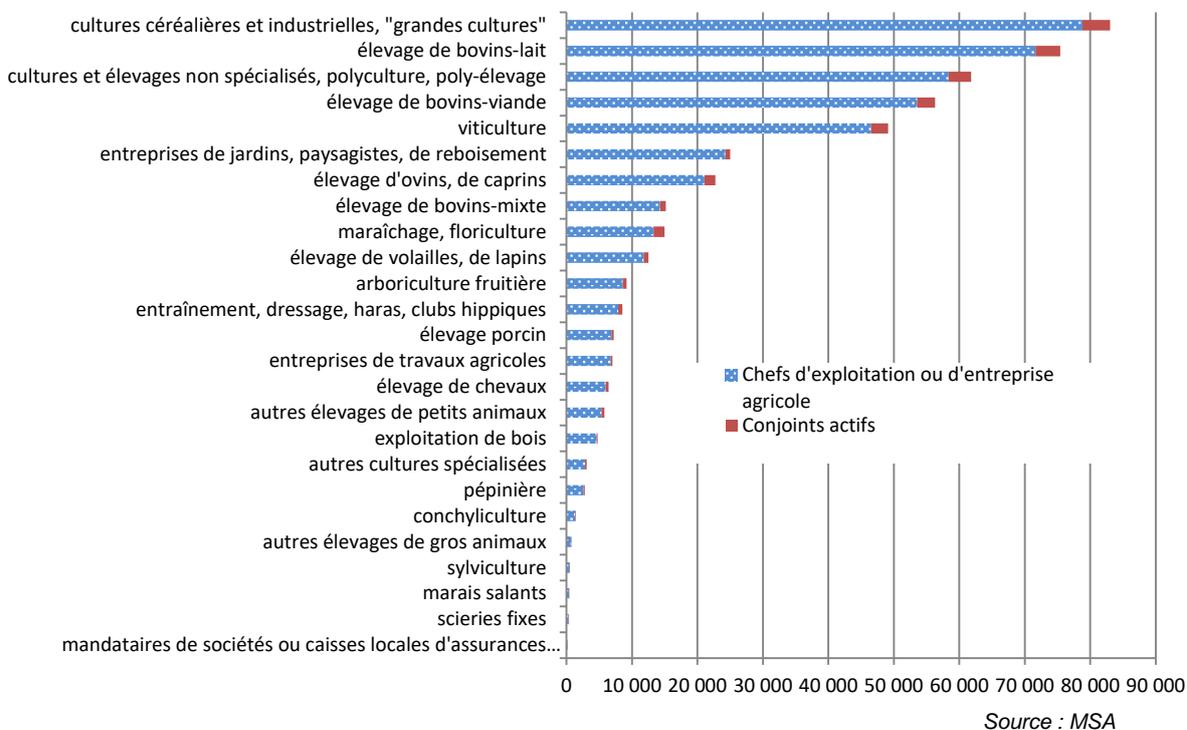
Graphique 5

Effectif des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole et des conjoints collaborateurs d'exploitation selon la catégorie de risque accidents du travail (Atexa) en 2008
France métropolitaine



Graphique 6

Effectif des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole et des conjoints collaborateurs d'exploitation selon la catégorie de risque accidents du travail (Atexa) en 2018
France métropolitaine

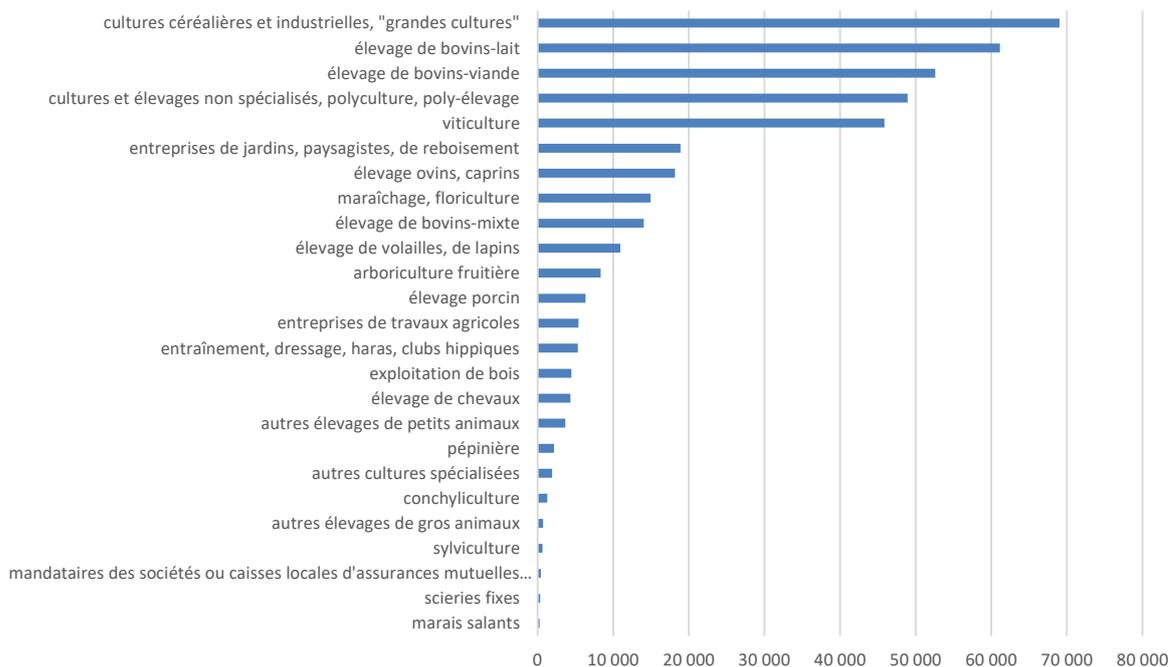


La répartition des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole selon la catégorie de risque accidents du travail a évolué entre 2008 et 2018. Les exploitants sont plus nombreux qu'il y a dix ans, quel que soit la catégorie. En 2008, l'élevage pour le lait était la catégorie qui comptait plus d'effectif et les marais salant comptaient moins. Dix ans plus tard ce sont les grandes cultures qui se retrouvent en tête de classement tandis que les entreprises de service comptaient moins d'exploitant. La tendance n'est pas la même pour les conjoints actifs, en effet le nombre de conjoints actifs affiliés à la MSA a diminué entre 2008 et 2018.

Télécharger les données au format Excel : 

Graphique 7

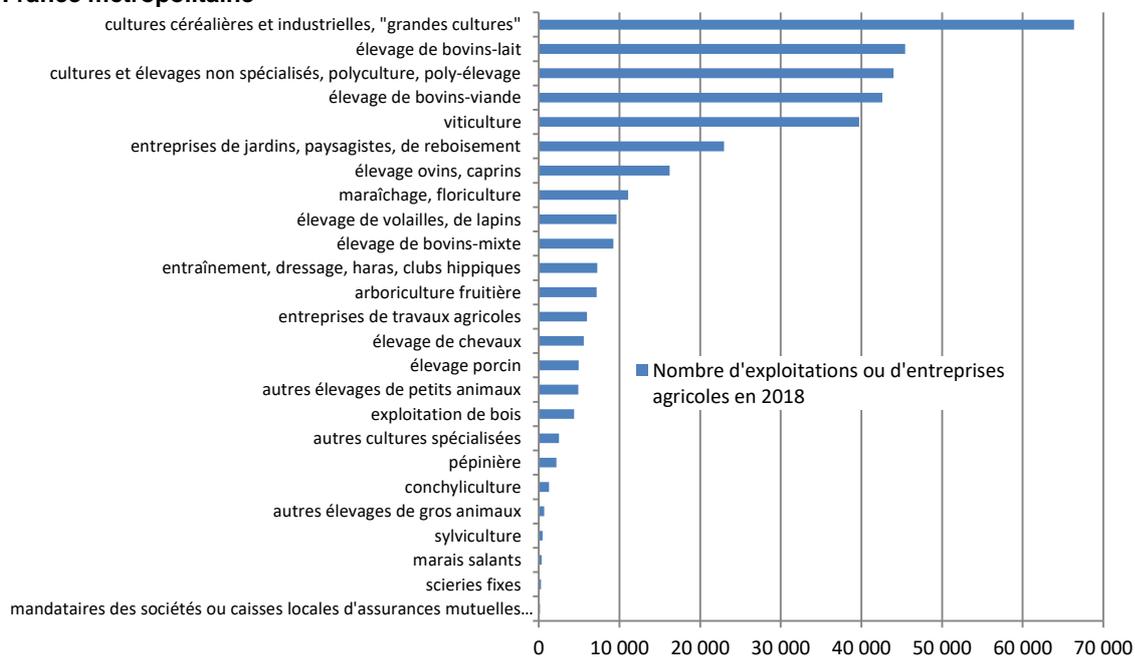
Répartition des exploitations et des entreprises agricoles selon la catégorie de risque Atexa en 2008 France métropolitaine



Source : MSA

Graphique 8

Répartition des exploitations et des entreprises agricoles selon la catégorie de risque Atexa en 2018 France métropolitaine

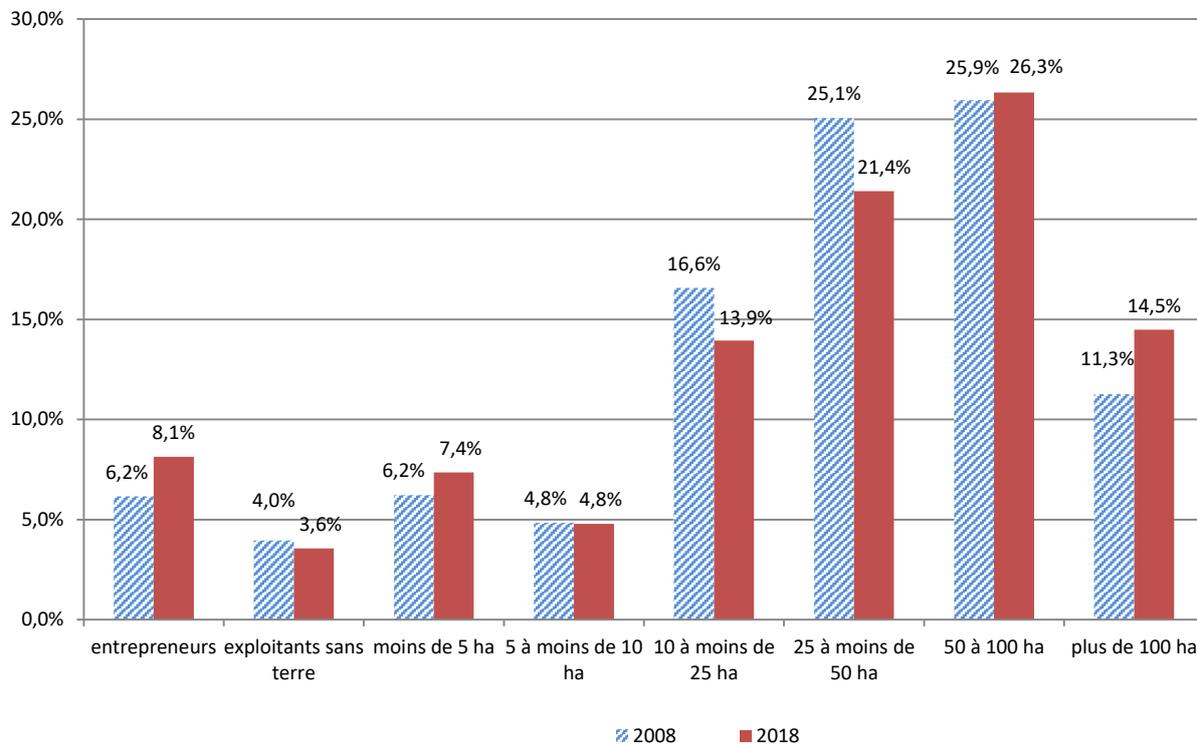


Source : MSA

La répartition des exploitations et entreprises agricoles selon la catégorie de risque accidents du travail est stable entre 2008 et 2018 concernant la hiérarchie des filières agricoles. Cependant, l'écart s'est creusé entre la première filière (cultures céréalières et industrielles) et la seconde (élevage de bovins-lait). En 2008, 17,2 % des exploitations et entreprises agricoles avaient une orientation céréalière et 15,2 % pratiquaient l'élevage laitier ; dix ans plus tard, 18,8 % des exploitations sont céréalières et 12,8 % élèvent des bovins pour le lait.

Graphique 9

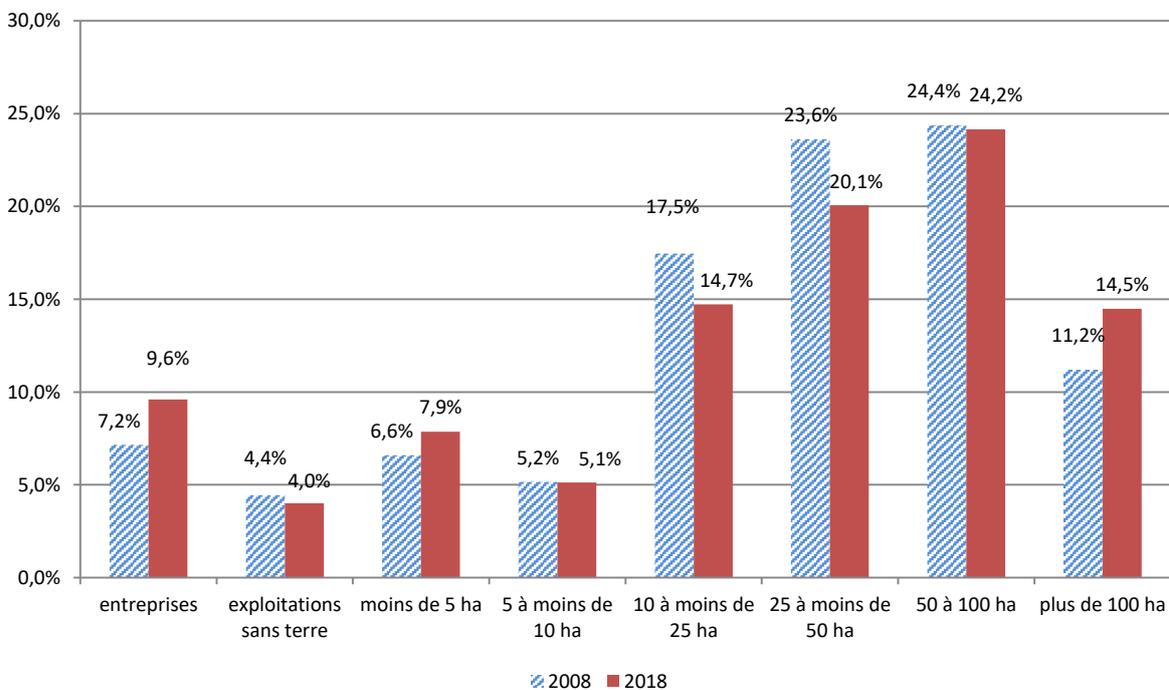
Répartition des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole selon la superficie exploitée par chef d'exploitation ou d'entreprise en 2008 et 2018
France métropolitaine



Source : MSA

Graphique 10

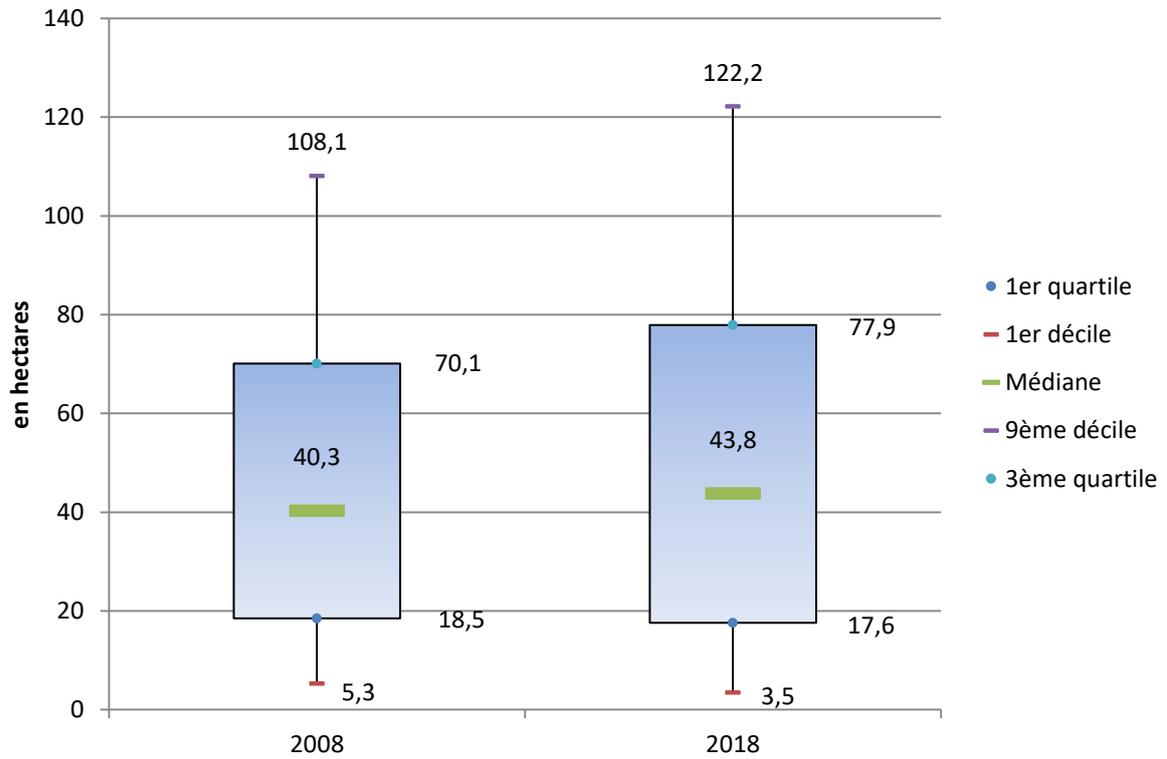
Répartition des exploitations et entreprises agricoles selon la superficie exploitée en 2008 et 2018
France métropolitaine



Source : MSA

Graphique 11

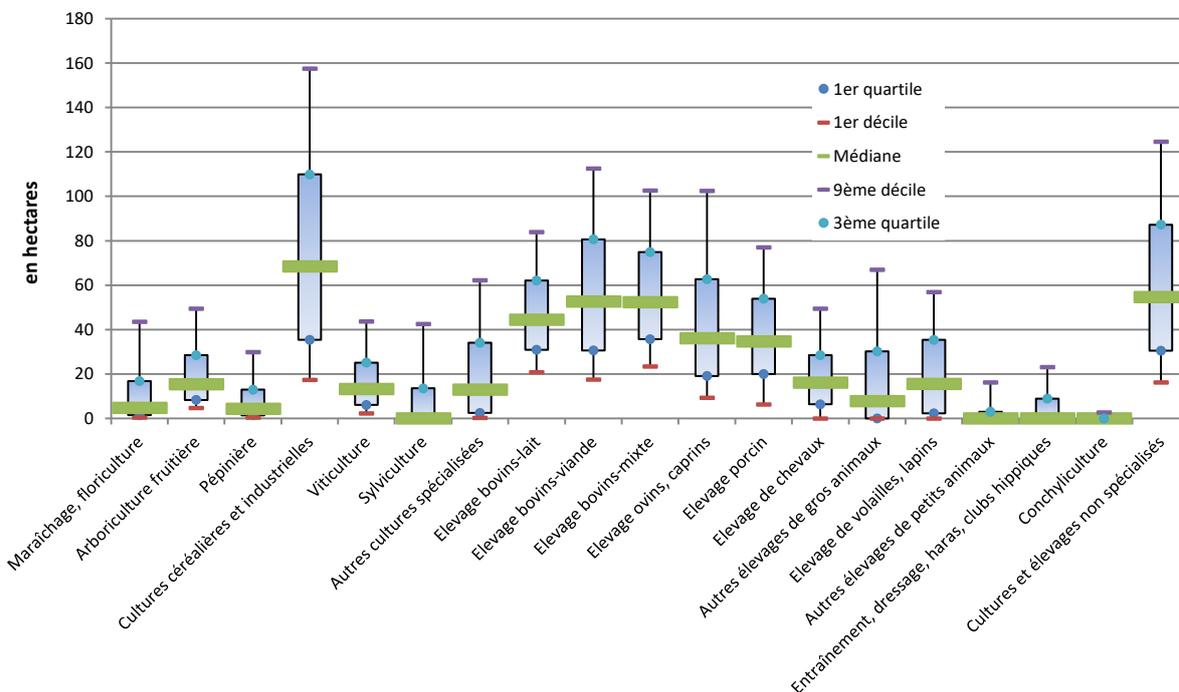
Dispersion des tailles d'exploitations agricoles mesurées en hectares en 2008 et 2018
France métropolitaine



Source : MSA

Graphique 12

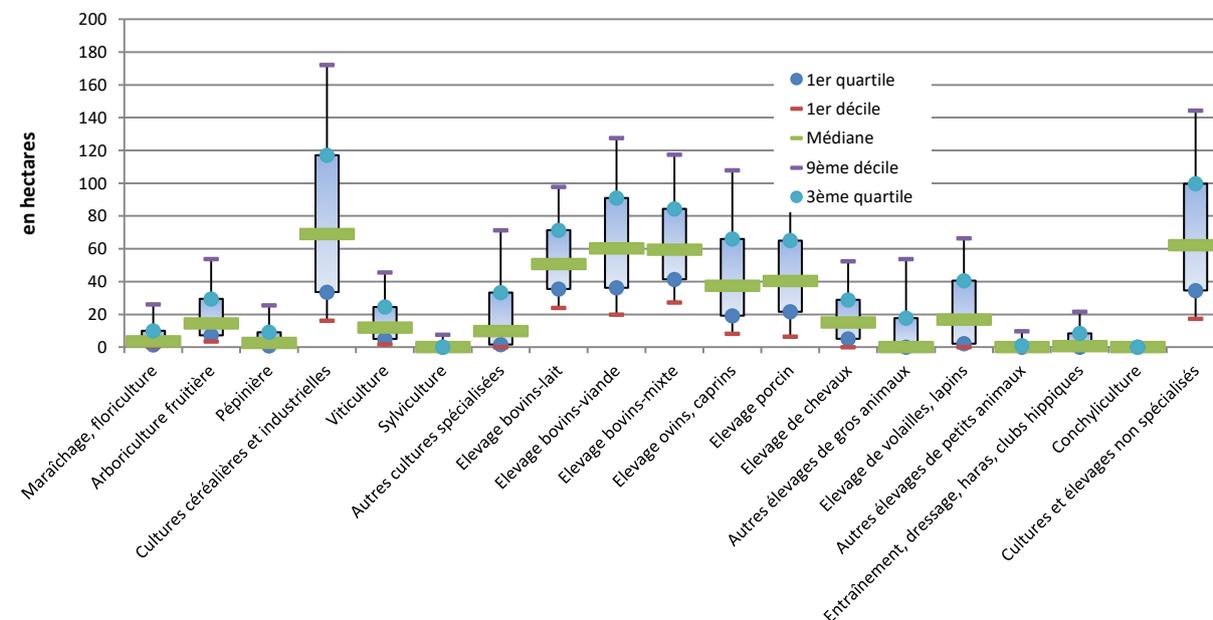
Dispersion des tailles d'exploitations agricoles mesurées en hectares en 2008 par catégorie de risque Atexa France métropolitaine



Source : MSA

Graphique 13

Dispersion des tailles d'exploitations agricoles mesurées en hectares en 2018 par catégorie de risque Atexa France métropolitaine



Source : MSA

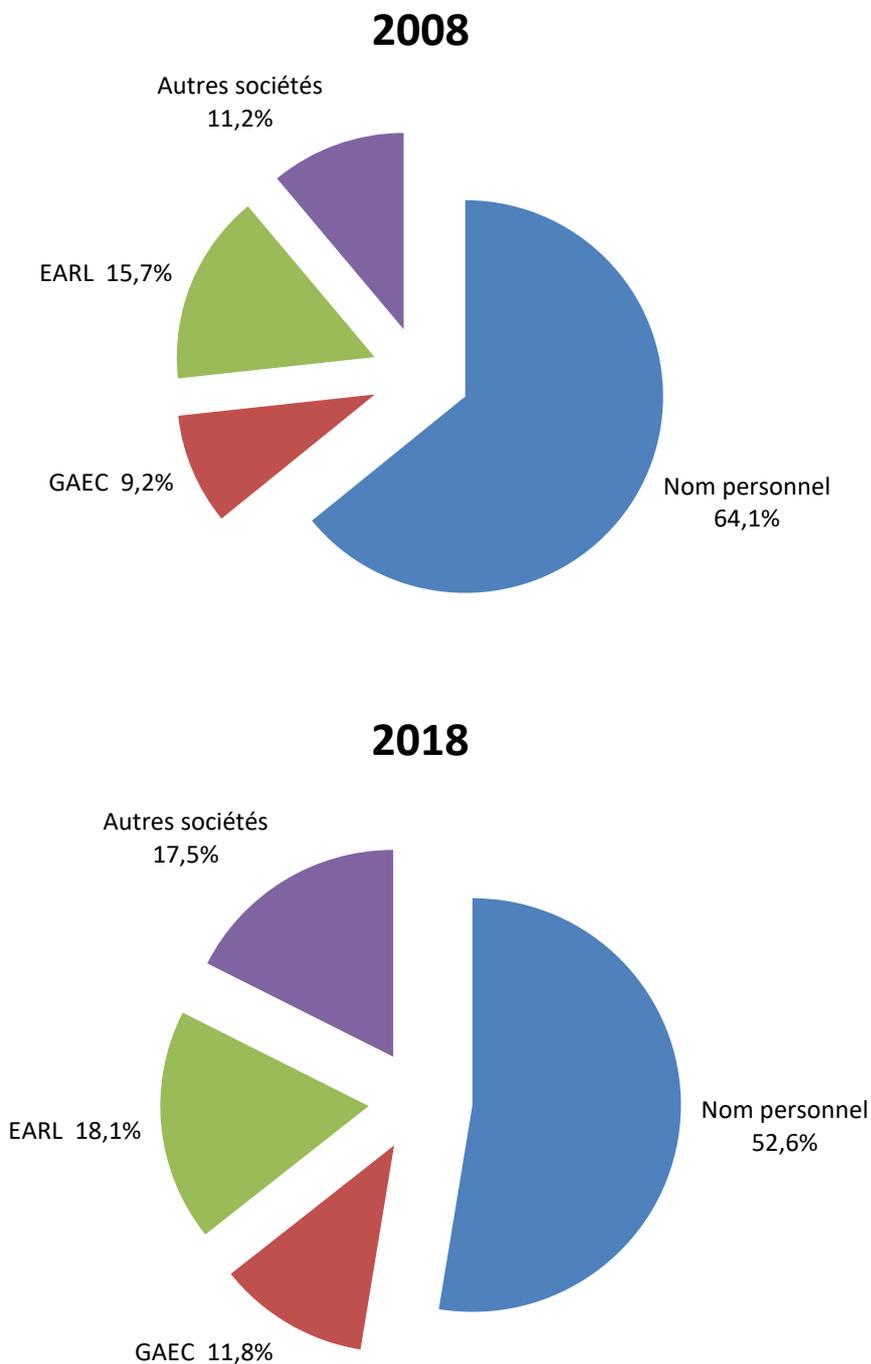
Entre 2008 et 2018, la dispersion des exploitations et des entreprises agricoles s'est accentuée entre les filières mais également au sein de chacune des productions agricoles. Tous les indicateurs, du premier décile au neuvième décile, du premier au troisième quartile, ainsi que la médiane, sont en hausse, et ce quelle que soit les filières agricoles.

Graphique 14

Répartition des exploitations et des entreprises agricoles selon la forme juridique en 2008 et 2018

Au cours de la décennie, la part des exploitations et entreprises agricoles en nom personnel n'a cessé de s'éroder (2/3 des exploitations et entreprises agricoles en 2007, 54,2 % en 2017), au profit des formes sociétaires telles que l'EARL ou la pluralité d'exploitations.

France métropolitaine



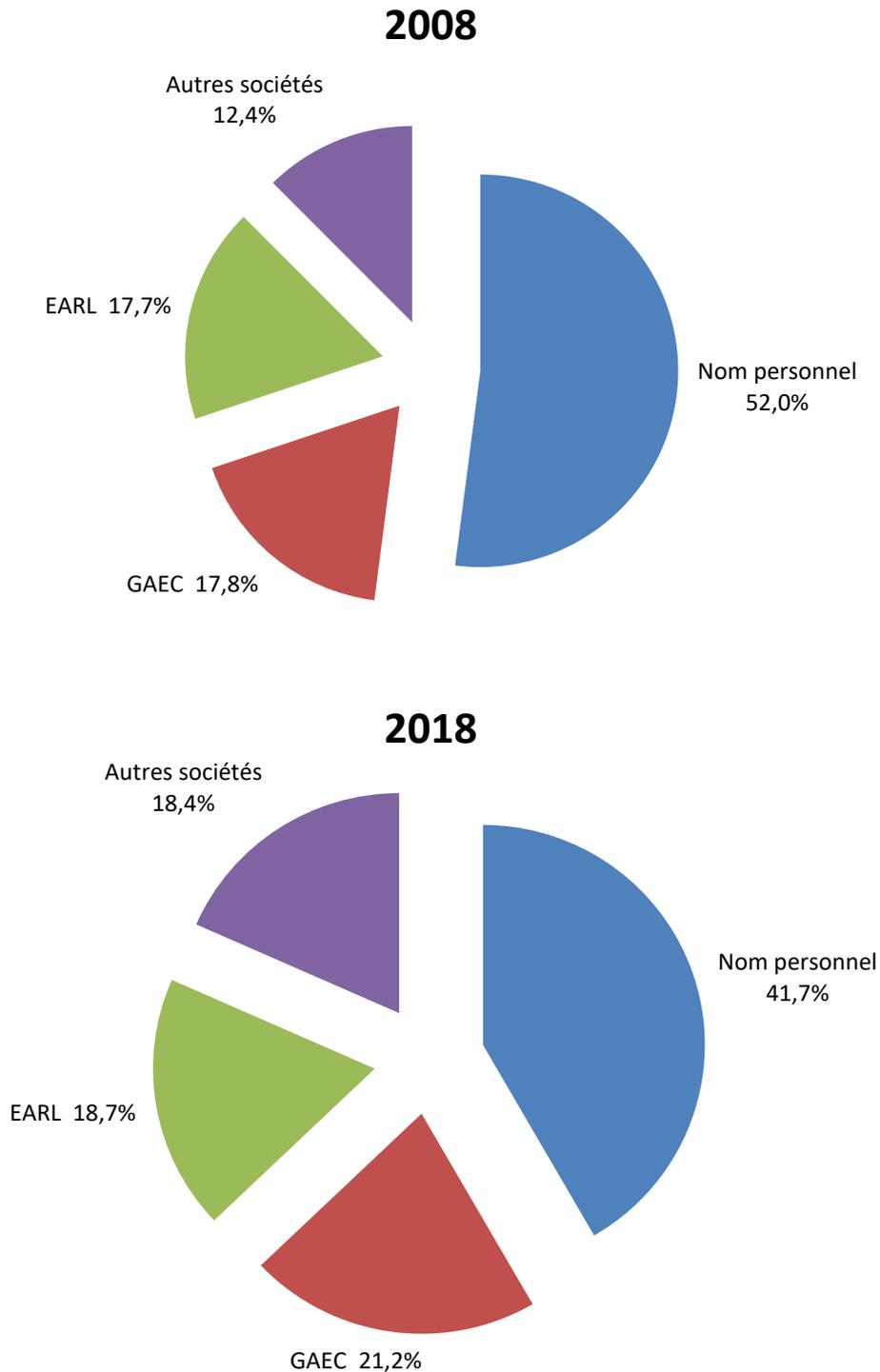
Source : MSA

Au cours de la décennie, la part des exploitations et entreprises agricoles en nom personnel n'a cessé de s'éroder, une baisse de 43 % entre 2008 et 2018 au profit notamment des exploitations agricoles à responsabilité limitée ou des groupements agricoles.

Graphique 15

Répartition des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole selon la forme juridique de l'entreprise en 2008 et 2018

France métropolitaine

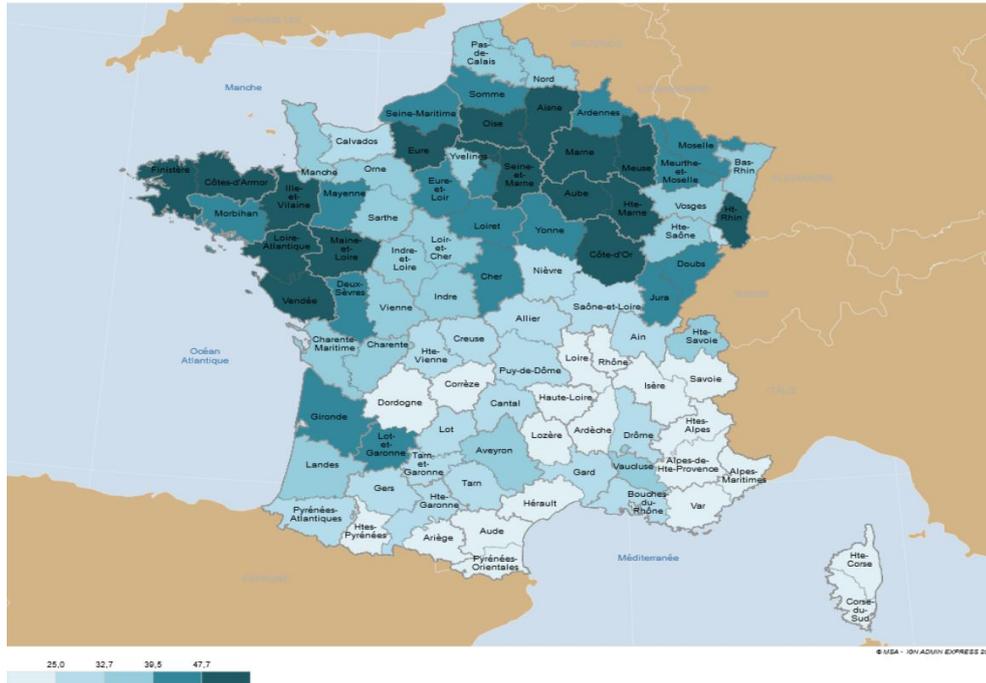


Source : MSA

Entre 2008 et 2018, on retrouve la même tendance pour les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole. Le métier d'agriculteur est devenu pluriel, majoritairement exercé dans des exploitations et entreprises agricoles constituées en société.

Carte 9

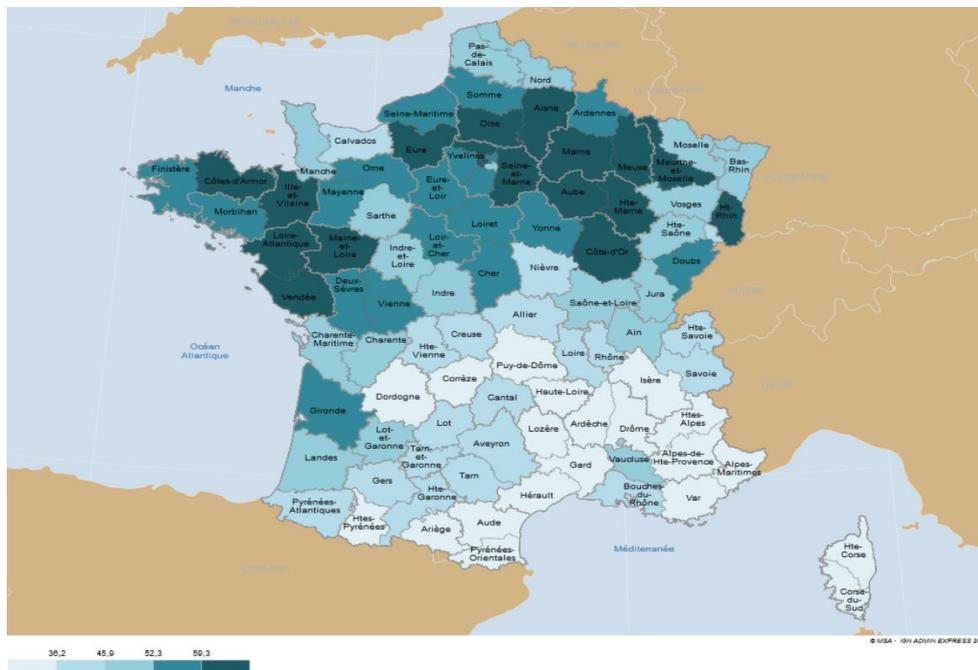
Proportion d'exploitations ou d'entreprises agricoles en société en 2008 France métropolitaine



Source : MSA

Carte 10

Proportion d'exploitations ou d'entreprises agricoles en société en 2018 France métropolitaine

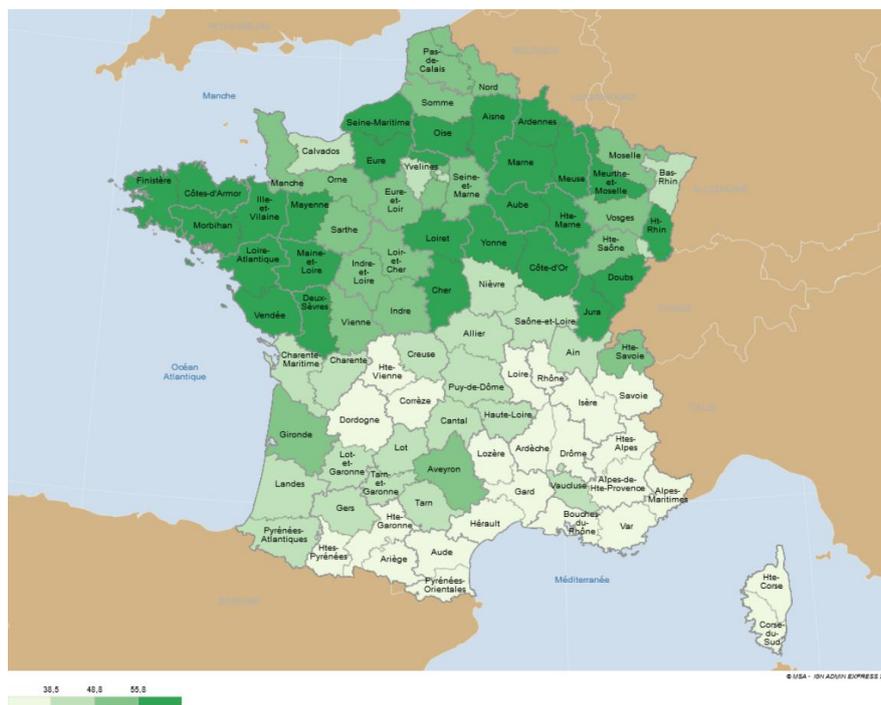


Source : MSA

Comme mentionné infra, la proportion d'exploitation ou d'entreprise agricole en société dans les départements a augmenté entre 2008 et 2018 quelle que soit la filière. Cette hausse est plus fréquente dans la moitié nord du territoire métropolitain en 2008 comme en 2018. Cette progression est plus marquée par exemple en Vendée, en Ile-et-Vilaine, dans le Maine et Loire ou encore en Haute Marne ; avec des augmentations allant de 10 à 13 points.

Carte 11

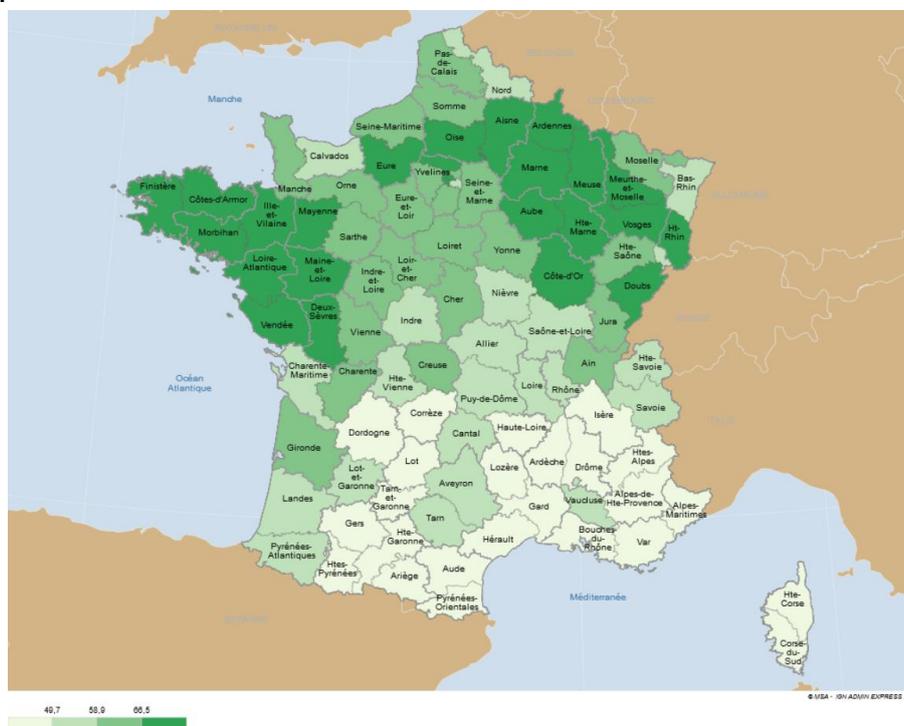
Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles en société en 2008 France métropolitaine



Source : MSA

Carte 12

Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprises agricoles en société en 2018 France métropolitaine

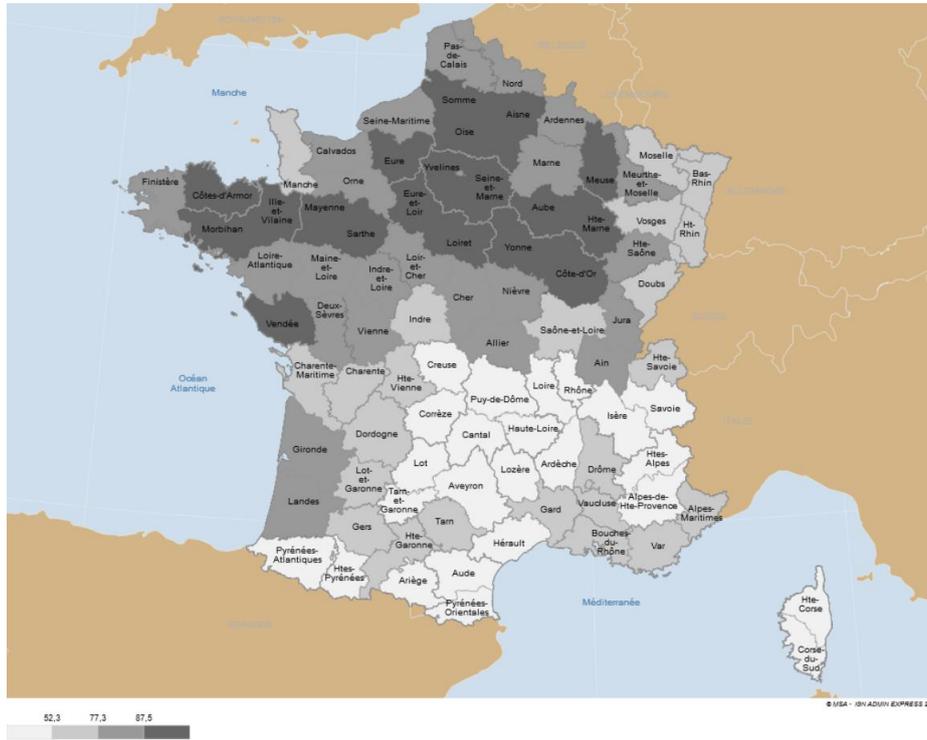


Source : MSA

A l'instar des exploitations et d'entreprises agricoles, le métier d'agriculteur s'exerce davantage dans le cadre d'une société dans la moitié nord de l'hexagone. Entre 2008 et 2018, la proportion de chefs exerçant leur métier d'agriculteur dans une exploitation ou une entreprise agricole constituée en société a augmenté dans tous les départements et plus précisément dans la Savoie, la Lozère ou encore dans les Pyrénées-Atlantiques.

Carte 13

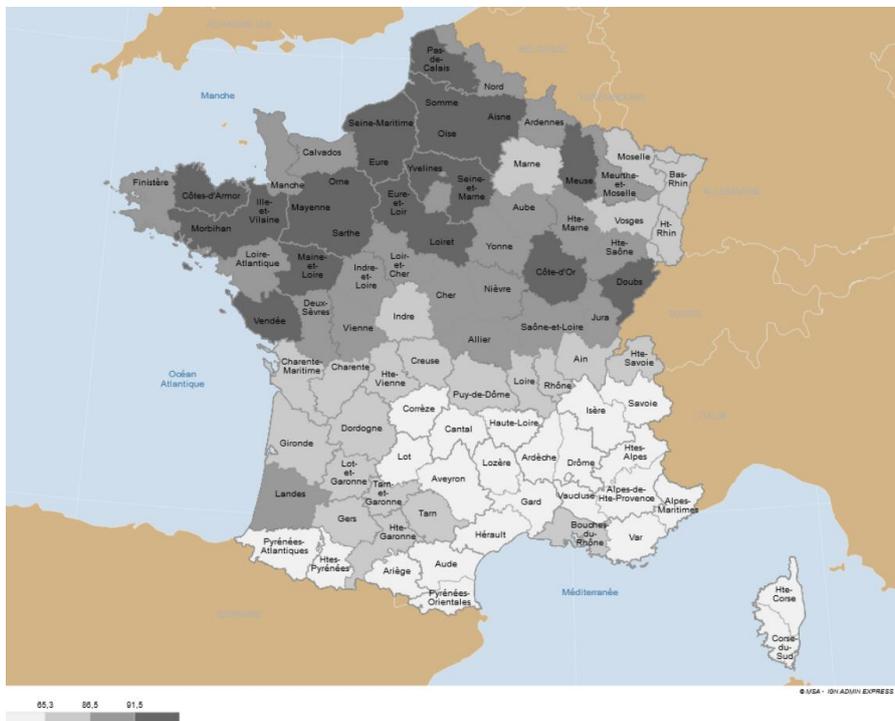
**Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole au régime d'imposition au réel en 2008
France métropolitaine**



Source : MSA

Carte 14

**Proportion de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole au régime d'imposition au réel en 2018
France métropolitaine**



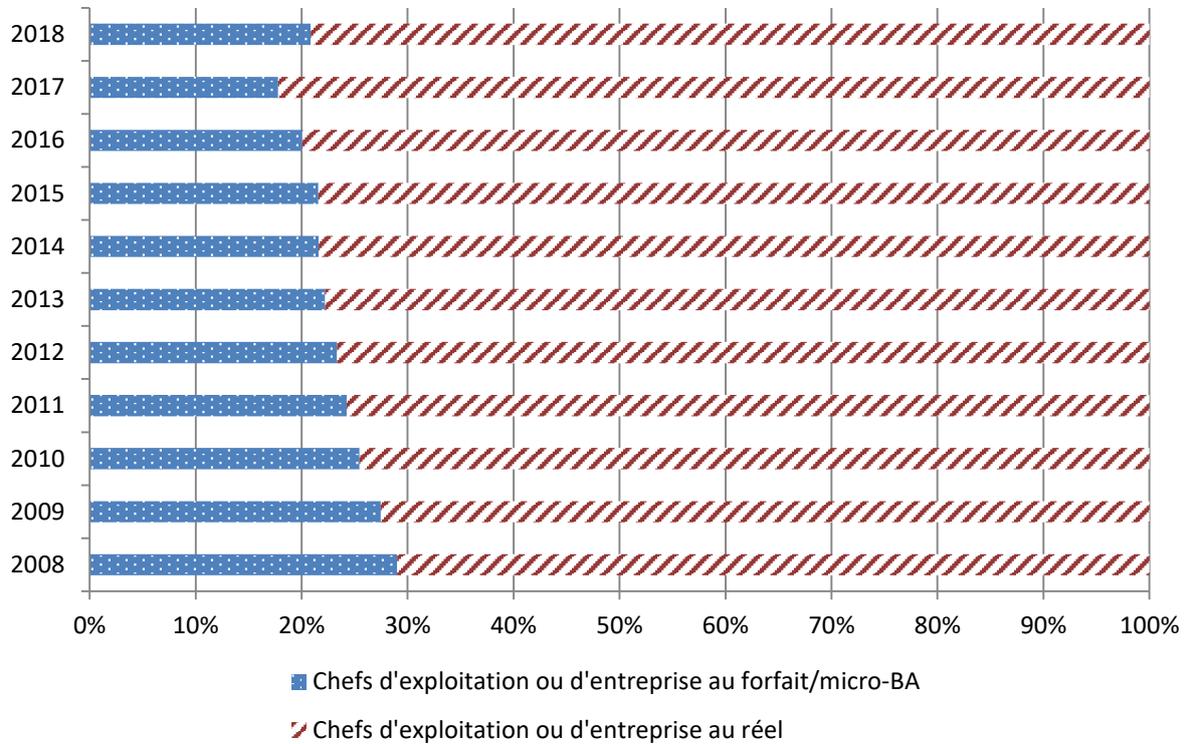
Source : MSA

Sur la décennie 2008-2018, la préférence pour le régime d'imposition au réel est restée stable. Il est prédominant sur la moitié nord du territoire métropolitain en 2008 comme en 2018.

Graphique 16

Evolution des parts de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole selon les régimes d'imposition du forfait/micro-BA et du réel entre 2008 et 2018

France métropolitaine



Source : MSA

Télécharger les données au format Excel :

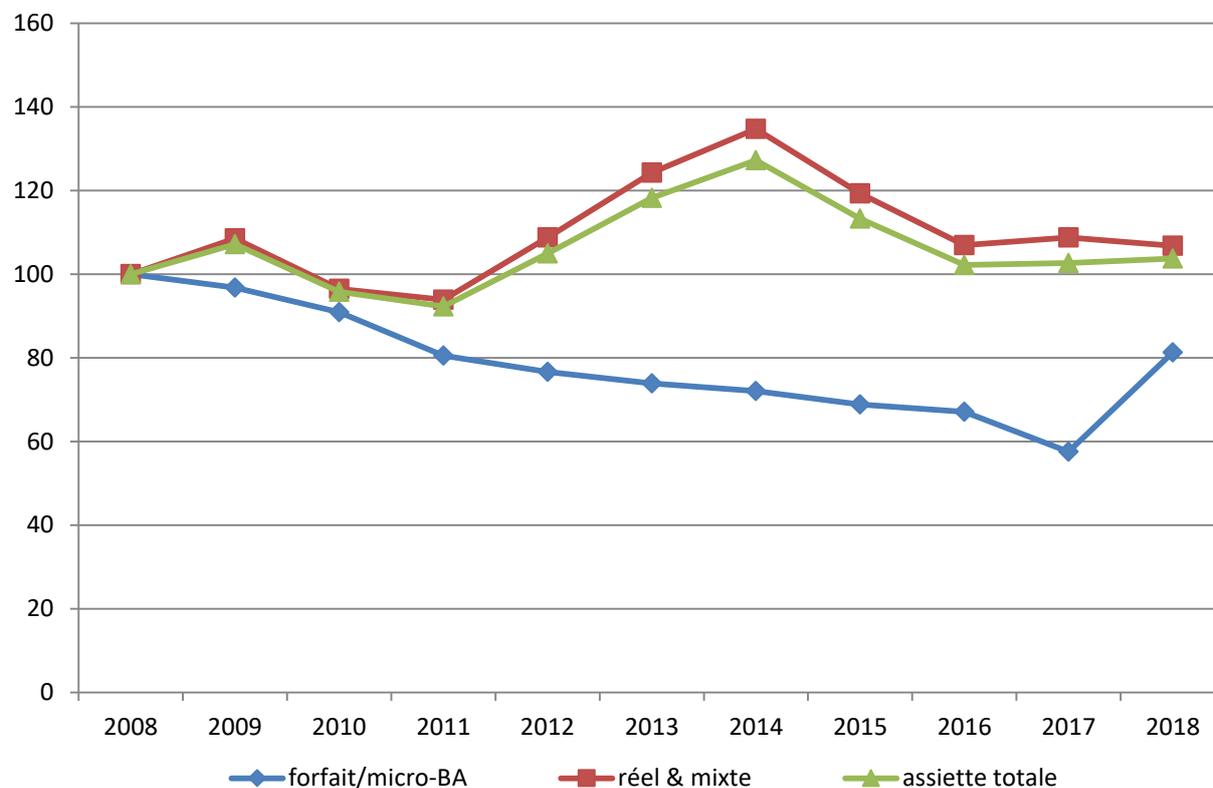


Graphique 17

Evolution des assiettes de cotisations en euros courants des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de 2008 à 2018

Indices base 100 en 2008

France métropolitaine



Source : MSA

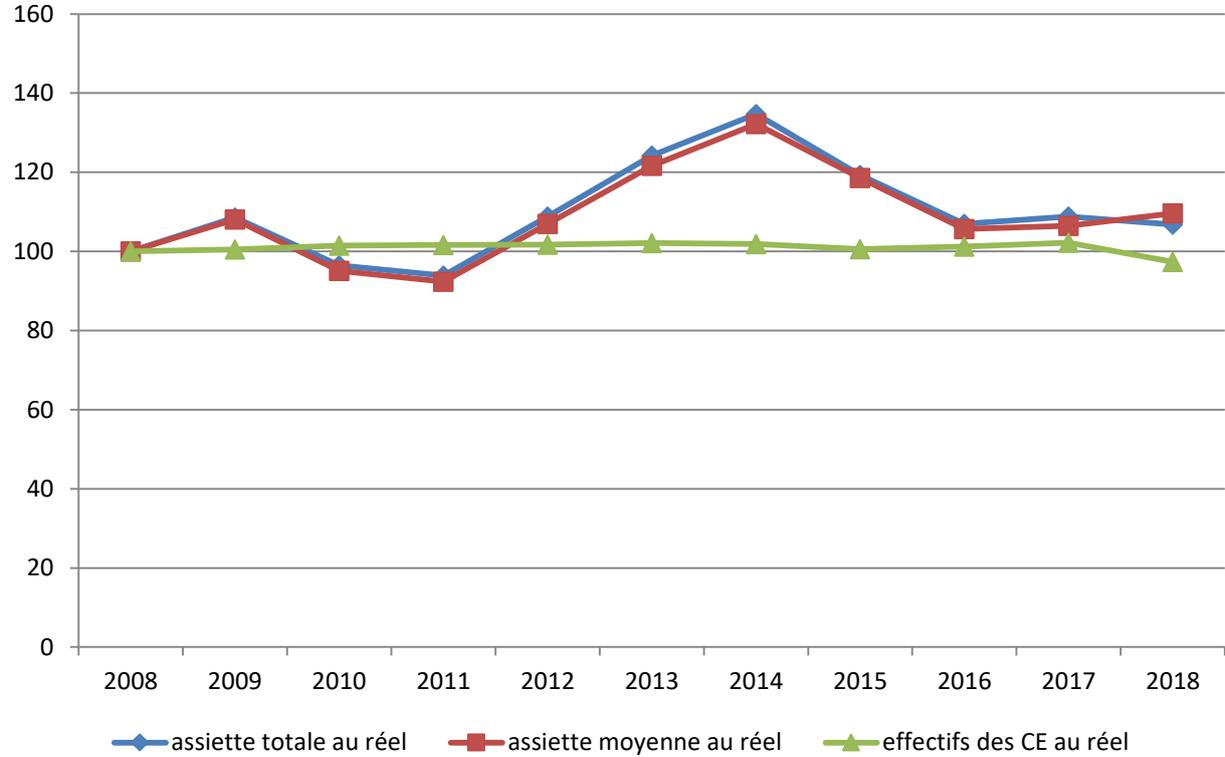
En euros courants, l'assiette de cotisations des chefs imposés au micro-BA/forfait a baissé de 18,7 % entre 2008 et 2018, celle des chefs imposés au réel a progressé de 6,8 % et l'assiette totale a augmenté de 3,7 % sur la même période.

Graphique 18

Evolution des assiettes de cotisations en euros constants des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole de 2008 à 2018

Indices base 100 en 2008

France métropolitaine



Source : MSA

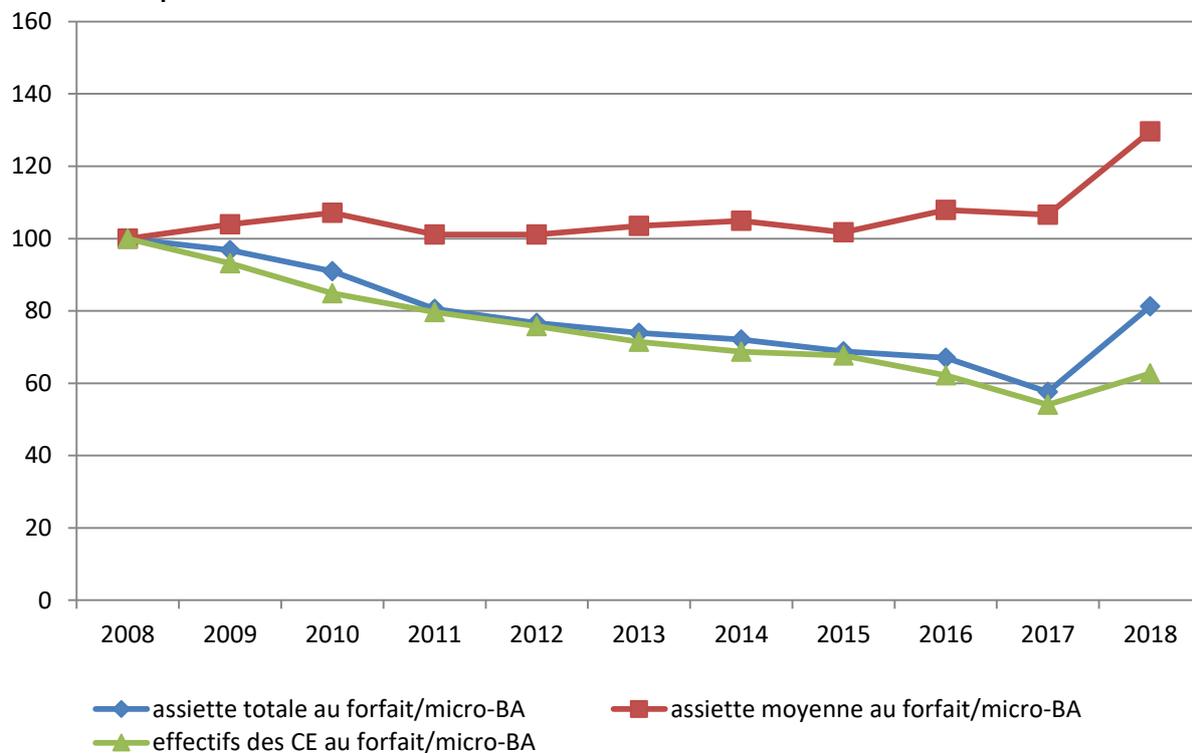
L'assiette totale des chefs imposés au régime du réel a augmenté de 6,8 % entre 2008 et 2018 ; sur la même période, l'assiette moyenne a progressé de 9,7 %, quant aux effectifs ils ont baissé de 2,6%.

Graphique 19

Evolution des effectifs, assiettes brutes totales et moyennes des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole au réel entre 2008 et 2018

Indices base 100 en 2008

France métropolitaine

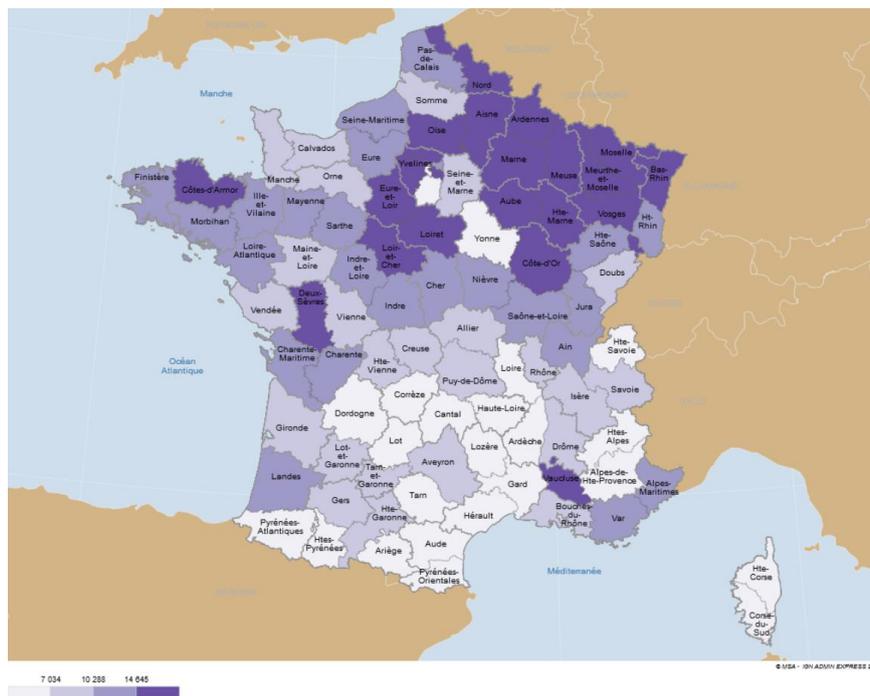


Source : MSA

Sur la décennie 2008-2018, l'assiette totale des chefs imposés au forfait/micro-BA et les effectifs ont connu une baisse de (respectivement) 18,7 % et 37,3 %, quant à l'assiette moyenne elle a augmenté de 30 %.

Carte 15

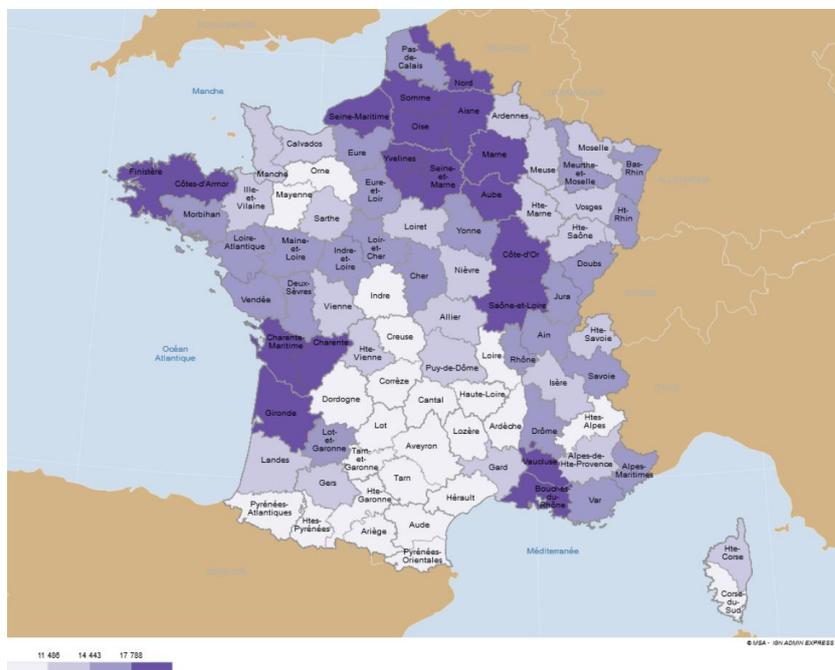
Assiette brute annuelle moyenne par département en 2008 France métropolitaine



Source : MSA

Carte 16

Assiette brute annuelle moyenne par département en 2018 France métropolitaine



Source : MSA

L'assiette brute annuelle moyenne a progressé entre 2008 et 2018 sur la plupart des départements. Elle a augmenté de plus de 10 000 euros dans l'Ardèche, la Seine-et-Marne, la Haute-Savoie, les Hauts-de-Seine ou encore dans l'Essonne.

Les départements qui enregistrent les assiettes brutes annuelles moyennes les plus élevées se situent sur la moitié nord du territoire.

Tableau 4

Répartition des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole par tranche d'assiette en 2017 et 2018

France métropolitaine

TRANCHE D'ASSIETTE DE COTISATIONS	Effectifs 2016	Structure en %	Effectifs 2017	Structure en %	Evolution 2017/2016
Inférieure à 600 SMIC (Assiette minimum vieillesse plafonnée AVA)	171 226	37,1%	156 536	34,6%	-8,6%
Entre 600 et 800 SMIC (Assiette minimum AVI)	49 177	10,6%	47 210	10,4%	-4,0%
Entre 800 et 1820 SMIC (Assiette minimum RCO)	114 392	24,8%	122 888	27,1%	7,4%
Supérieure à 1820 SMIC	127 008	27,5%	126 479	27,9%	-0,4%
TOTAL	461 803	100,0%	453 113	100,0%	-1,9%

Source : MSA

NOTE DE LECTURE :

L'assiette des cotisations sociales est basée soit sur la moyenne triennale des revenus professionnels agricoles, soit sur l'assiette annuelle constituée uniquement des revenus professionnels agricoles de l'année N-1. L'assiette de cotisations ne reflète aucunement le revenu disponible de l'individu ; elle sert uniquement à appeler les cotisations et les contributions.

Selon les branches de sécurité sociale, les cotisations sont calculées sur une assiette minimale :

- 600 SMIC (soit 5 928 €) pour la branche vieillesse agricole plafonnée et déplafonnée AVA,
- 800 SMIC (soit 7 904 €) pour la branche vieillesse individuelle AVI,
- 1820 SMIC (soit 17 982 €) pour la branche retraite complémentaire obligatoire,
- 11,5 % du plafond annuel de sécurité sociale (soit 4 569 €) pour la branche invalidité.

Pour les branches maladie et famille, aucune assiette minimum ne s'applique ; par conséquent, les chefs qui ont une assiette nulle ou déficitaire ont une cotisation AMEXA et une cotisation PFA nulles.

Sigles cités :

Atexa	: Accidents du travail des exploitants agricoles
AVA	: Assurance vieillesse agricole
BAEA	: Bilan annuel de l'emploi agricole
CE	: Chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole
NSA	: Non-salarié agricole
RCO	: Retraite complémentaire obligatoire
SMIC	: Salaire minimum interprofessionnel de croissance
Pass	: Plafond annuel de sécurité sociale

MSA Caisse Centrale

19, rue de Paris

CS 50070

93013 Bobigny Cedex

Direction des Statistiques, des Etudes

et des Fonds

Tél. : 01 41 63 77 77

www.statistiques.msa.fr



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore